commission du codex alimentarius





BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 03/31

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-cinquième session Rome (Italie), 30 juin - 5 juillet 2003

RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Charleston, Caroline du Sud, (Etats-Unis), 4 - 7 décembre 2001

Note: Le présent rapport contient la lettre circulaire Codex CL 2001/49-RVDF

ALINORM 03/31 page iii

commission du codex alimentarius





BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 4/60.1

CL 2001/49-RVDF Décembre 2001

AUX: Services centraux de liaison avec le Codex

Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

OBJET: DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (ALINORM 03/31)

Le rapport de la treizième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sera examiné par le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa cinquantième session (Rome, 26-28 juin 2002), et par la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-cinquième session (Rome, 30 juin -5 juillet 2003).

PARTIE A: QUESTIONS SOUMISES À LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION AUX ÉTAPES 8, 5/8 ET 5, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

- i. Projet de limites maximales de résidus à l'étape 8 (ALINORM 03/31, Annexe II)
- ii. Projet de limites maximales de résidus à l'étape 5/8 (ALINORM 03/31, Annexe III)
- iii. Projets d'amendements au Glossaire des termes et définitions (ALINORM 03/31, Annexe VI) à l'étape 5 de_la procédure accélérée du Codex

Les gouvernements souhaitant proposer des amendements ou formuler des observations sur les textes susmentionnés, doivent s'adresser, conformément au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex y compris l'examen des déclarations éventuelles sur les incidences économiques (*Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius*, onzième édition, pp. 26-27) au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) (fax, +39 06 57054593; adresse électronique, codex@fao.org), <u>au plus tard le 30 mars 2003.</u>

PARTIE B: QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA CINQUANTIÈME SESSION POUR ADOPTION À L'ÉTAPE 5

i. Avant-projet de limites maximales de résidus à l'étape 5 (ALINORM 03/31, Annexe V)

Les gouvernements souhaitant proposer des amendements ou formuler des observations concernant les effets éventuels des avant-projets de limites maximales de résidus sur leurs intérêts économiques doivent s'adresser, conformément à la procédure unique de l'élaboration des normes Codex et textes apparentés (à l'étape 5) (*Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius*, onzième édition, p. 22) au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) (fax, +39 06 57054593; adresse électronique, codex@fao.org), au plus tard le 15 avril 2002.

ALINORM 03/31 page iv

PARTIE C: DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS

i. Projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires renvoyés à l'étape 6 de la procédure du Codex (ALINORM 03/31, Annexe IV).

ii. Méthodes d'analyse de routine pour le contrôle des limites maximales de résidus (LMR) dans les aliments. (ALINORM 03/31, par. 93)

Les gouvernements qui souhaitent formuler des observations et/ou fournir des informations sur ce qui précède doivent s'adresser au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) (fax, +39 06 57054593; adresse électronique, codex@fao.org), <u>avant le 1er décembre 2002 pour (i) et avant le 30 juin 2002 pour (ii).</u>

ALINORM 03/31 page v

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions	
Liste des abréviations utilisées dans ce rapport	page ix
Rapport de la treizième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérina	
aliments	
État d'avancement des travaux	page 19
	Danaanahaa
Ouverture de la session	Paragraphes
Adoption de l'ordre du jour	
Nomination du rapporteur	
Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	
Rapport sur les activités de l'Office international des épizooties (OIE), y compris l'harmonisse critères pour l'homologation des médicaments vétérinaires (VICH)	ation des
Examen du projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires, à l'étap	
<u>Partie 1</u> – Projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires à l'ét	
Clenbutérol (dans le lait de bovins)	
Néomycine Phoxime	
Somatotropine porcine	
•	24 – 20
<u>Partie 2</u> – Projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires	
retenus à l'étape 7	
Abamectine	
Carazolol	
Chlortétracycline/tétracycline	
Cyfluthrine	
Éprinomectine	
Fluméquine	34 – 35
Examen de l'avant-projet de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires,	_
à l'étape 4	
•	
<u>Partie 1</u> – Avant-projets de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires, à l'	
Cyhalothrine	
Dicyclanil	
Ivermectine	
Lincomycine	
Acétate de mélengestrol	
Trichlorfon (métrifonate)	
Partie 2 – Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires	s maintenus à
1'étape 4	46
Clenbutérol (dans les tissus)	47
Deltaméthrine	
Avant-projet d'amendements au glossaire des termes et définitions	
Avant-projet de directives pour les résidus de médicaments vétérinaires aux points d'injection	
Contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait et les produits laitiers	
Document de travail sur les principes et méthodologies d'analyse des risques au Comité du C	
résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	
Document de travail sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobie	
production animale	
• Rapport des activités de l'OMS relatives à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilis	
antimicrobiens dans la production animale	78

ALINORM 03/31 page vi

Document de travail sur les questions relatives aux résidus à l'intention du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	79 – 88
Examen des critères de performance pour les méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	
Examen de l'identification des méthodes de routine pour l'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	
Examen de la liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité	
Date et lieu de la prochaine session	
Annexe I Liste des participants	page 21
Annexe II Projet de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires	1 0
(avancés à l'étape 8 de la procédure Codex)	page 35
Annexe III Projet de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires	1 0
(avancés à l'étape 5/8 de la procédure Codex)	page 39
Annexe IV Projets de limites maximales révisées pour les résidus de médicaments vétérinaires	1 0
(renvoyés à l'étape 6 de la procédure Codex)	page 41
Annexe V Avant-projets de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires	1 0
(avancés à l'étape 5 de la procédure Codex)	page 43
Annexe VI Avant-projet d'amendements au glossaire de termes et définitions	1 0
(à l'étape 5 de la procédure Codex)	page 46
Annexe VII Liste des médicaments vétérinaires devant faire l'objet d'une évaluation ou d'une	. •
réévaluation en priorité	page 47

ALINORM 03/31 page vii

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

A sa treizième session, le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments est parvenu aux conclusions suivantes:

QUESTIONS SOUMISES POUR EXAMEN PAR LA COMMISSION À SA VINGT-CINQUIÈME SESSION

Le Comité a recommandé à la Commission:

Adoption de textes aux étapes 8 et 5/8:

- projets de LMR pour adoption à l'étape 8 pour les substances ci-après: abamectine, carazolol, chlortétracycline / oxytétracycline/ tétracycline, clenbutérol, cyfluthrine, éprinomectine, phoxim et somatotropine porcine (Annexe II).
- avant-projets de LMR pour adoption à l'étape 5/8 pour les substances ci-après: cyhalothrine, ivermectine et lincomycine (Annexe III).

Adoption de textes à l'étape 5 de la procédure accélérée du Codex

• projet d'amendement au Glossaire des termes et définitions pour adoption à l'étape 5 de la procédure accélérée du Codex (Annexe VI).

QUESTIONS SOUMISES POUR EXAMEN AU COMITÉ EXÉCUTIF À SA CINQUANTIÈME SESSION

Le Comité a recommandé au Comité exécutif:

Adoption de textes à l'étape 5

• avancement pour adoption à l'étape 5 des avant-projets de LMR révisées pour les substances ci-après: clenbutérol, deltaméthrine, dicyclanil, acétate de mélengestrol et trichlorfon (métrifonate) (Annexe V).

Nouvelles activités

- élaboration d'un Code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens (par. 77)
- révision des Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (par. 102)
- inclusion dans la liste des médicaments vétérinaires devant faire l'objet d'une évaluation ou d'une réévaluation en priorité par le JECFA de nouvelles substances (semduramycine et virginiamycine) (Annexe VII).

Activités suspendues

• interruption des travaux concernant l'élaboration de l'avant-projet de directives pour les résidus aux points d'injection (par. 58).

QUESTIONS INTÉRESSANT LA COMMISSION

Le Comité est convenu de:

Avant-projets de LMR

• renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour les substances ci-après: fluméquine, néomycine et tiamphénicol (Annexe IV).

Contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait et les produits laitiers

• renvoyer l'avant-projet d'annexe sur la prévention et le contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers à l'étape 2 (par. 62).

Principes et méthodologies d'analyse des risques

• élaborer un document d'orientation à usage interne sur les "Méthodologies de gestion des risques, y compris les politiques d'évaluation des risques, au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments " (par. 69-70).

page

Résistance aux antimicrobiens et utilisation des antimicrobiens dans la production animale

• élaborer un "Avant-projet de Code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens" (par. 77).

QUESTIONS RELATIVES AUX RÉSIDUS

• préparer une version révisée du Document de travail sur les questions relatives aux résidus à l'intention du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (par. 88).

Critères de performance pour les méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires

• poursuivre l'examen des critères liés à la sélection des méthodes d'analyse de médicaments vétérinaires (par. 91).

<u>Identification des méthodes de routine pour l'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments</u>

• préparer un rapport/document de travail décrivant en détail les résultats des évaluations sur les méthodes soumises ou acquises et les informations complémentaires reçues (par. 93).

Travaux futurs

• préparer un "avant-projet de Directives révisées pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments", sous réserve de l'approbation au titre de nouvelle activité par le Comité exécutif à sa cinquantième session (par. 102).

ALINORM 03/31 page ix

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS CE RAPPORT

DJA Dose journalière admissible

CAC Commission du Codex Alimentarius

CAC/GL Lignes directrices de la Commission du Codex Alimentarius

CCGP Comité du Codex sur les principes généraux

CCEXEC Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius

CCPR Comité du Codex sur les résidus de pesticides

CCRVDF Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

CL Lettre circulaire

CRD Document de séance

CEC Commission de la Communauté européenne

CI Consumers International EC Communauté européenne

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GPVD Bonnes pratiques dans l'utilisation des médicaments vétérinaires

IFAH Fédération internationale pour la santé animale

IGF Insulin-like Growth Factor

IPPC Convention internationale pour la protection des plantes

JECFA Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires

JMPR Réunion conjointe FAO/OMS d'experts sur les résidus de pesticides

LMR Limite maximale de résidus

LMRVD Limite maximale de résidu pour les médicaments vétérinaires

OIE Office International des Épizooties

PAHO Organisation panaméricaine de la santé

pST Somatotropine porcine

RfD Dose de référence

SPS Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires

TMDI Total Maximum Daily Intake

OMS Organisation mondiale de la santé

VICH Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour

l'enregistrement des médicaments vétérinaires

OMC Organisation mondiale du commerce

OUVERTURE DE LA SESSION

1. M. Patrick Clerkin, Directeur-adjoint du Codex pour les États-Unis, a ouvert la treizième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments qui s'est tenue à Charleston (Caroline du Sud), du 4 au 7 décembre 2001, suite à l'aimable invitation du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. La session était présidée par M. Stephen Sundlof, directeur du *Center for Veterinary Medicine* de la *Food and Drug Administration* des États-Unis. Étaient présents à la session 135 délégués représentant 32 Etats Membres et 13 organisations internationales. La liste complète des participants figure à l'Annexe I.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel que proposé, étant entendu que le document de travail sur les questions relatives aux résidus pour le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires (Point 11 de l'ordre du jour) sera examiné immédiatement après le Point 3(b) de l'ordre du jour.

NOMINATION DU RAPPORTEUR (Point 2 de l'ordre du jour)

3. Le Comité a nommé M. Yukiko Yamada (Japon) rapporteur de la session.

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 3a de l'ordre du jour)²

- 4. Le Comité a pris note des questions renvoyées par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex concernant le cadre stratégique, les politiques en matière d'analyse des risques, les amendements qu'il est proposé d'apporter au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, la nomination de gouvernements hôtes des comités et groupes de travail, et l'examen de l'utilisation d'antibiotiques eu égard à la résistance aux antimicrobiens. L'examen de nouveaux travaux et des projets/avants-projets de normes émanant du CCRVDF a également été souligné.
- 5. Le Comité a convenu que plusieurs éléments du Projet de Plan à moyen terme de la Commission pour 2003-2007³ devraient être pris en considération lors de la discussion sur ses travaux, y compris l'étude des questions relatives aux résidus soulevées lors des débats dans le cadre du point 11 de l'ordre du jour. Le Comité a noté qu'un examen du mandat du Comité pourrait également être nécessaire en ce qui concerne ses travaux.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'OFFICE INTERNATIONAL DES ÉPIZOOTIES (OIE), Y COMPRIS L'HARMONISATION DES CRITÈRES TECHNIQUES POUR L'HOMOLOGATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES (VICH) (Point 3b de l'ordre du jour)

6. Le représentant de l'Office international des épizooties (OIE) a présenté une mise à jour des activités de l'OIE liées à la résistance aux antimicrobiens et à l'harmonisation internationale des médicaments vétérinaires⁴.

Résistance aux antimicrobiens

Groupe d'experts de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens

7. À la demande de son Comité international de mai 1999, l'OIE a mis en place un Groupe d'experts afin qu'il élabore des directives sur les cinq sujets suivants: méthodologie d'analyse des risques vis-à-vis de l'impact potentiel des bactéries d'origine animale résistantes aux antimicrobiens sur la santé publique ; utilisation prudente et responsable d'agents antimicrobiens en médecine vétérinaire ; contrôle des quantités d'agents antimicrobiens utilisés pour l'élevage ; normalisation et harmonisation des méthodes de laboratoire utilisées pour la détection et la quantification de la résistance aux antimicrobiens, et harmonisation des

² CX/RVDF 01/2

_

¹ CX/RVDF 01/1

³ CL 2001/26-EXEC

⁴ CX/RVDF 01/3

programmes nationaux de contrôle et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux et dans les aliments d'origine animale. Afin d'éviter un chevauchement inutile des activités, la FAO et l'OMS ont été étroitement associés à ces travaux. Les directives ont été achevées à la fin 2000, compte tenu des observations soumises durant une consultation publique qui a duré quatre mois. Elles sont publiées dans la Revue scientifique et technique de l'OIE, Vol. 20 (3), décembre 2001.

8. Les directives, actuellement à l'étude par les commissions spécialisées de l'OIE (par ex. Commission du Code zoosanitaire international, Commission pour la fièvre aphteuse et autres épizooties, Commission des normes), seront soumises au Comité international de l'OIE pour examen et adoption en tant que normes internationales comme il convient.

Seconde Conférence internationale de l'OIE sur l'antibiorésistance

- 9. L'OIE a organisé du 4 au 7 octobre 2001 la seconde Conférence internationale de l'OIE sur l'antibiorésistance, deux ans après la première conférence. L'un des principaux objectifs de cette conférence était de renforcer le dialogue entre les décideurs et les parties concernées, sur la médecine vétérinaire et humaine et de faire le bilan des progrès réalisés dans la compréhension des mécanismes de développement de la résistance aux antibiotiques dans des bactéries d'origine humaine et animale ainsi que dans la compréhension des problèmes liés à l'antibiorésistance rencontrés dans la médecine vétérinaire et humaine. La Conférence a également donné l'occasion de présenter les cinq directives élaborées par le Groupe d'experts de l'OIE sur l'antibiorésistance.
- 10. Deux-cent soixante dix personnes représentant 41 pays, des instances internationales telles que la FAO, l'OMS et la Commission du Codex Alimentarius, des organisations de médecins, de vétérinaires, de consommateurs et de représentants de l'industrie pharmaceutique ont participé à cette conférence.
- S'il a été rappelé que les problèmes de santé publique associés aux bactéries résistantes résultaient pour l'essentiel de l'utilisation des antibiotiques en médecine humaine, les transferts de résistance entre les animaux et les humains sont de nature à montrer qu'il est du devoir des divers professionnels concernés de promouvoir une utilisation responsable des antibiotiques en élevage. Le dialogue entre médecins et vétérinaires doit être renforcé, à l'instar de ce qui s'est fait au cours de cette conférence, afin d'encourager la coordination des actions entreprises dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Il a été reconnu nécessaire de conduire une évaluation des risques avant toute prise de décision administrative ou réglementaire pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens. Il faut maintenant appliquer l'outil méthodologique élaboré à ce sujet par l'OIE à de nombreux cas précis pour parfaire son développement. Instance scientifique internationale reconnue dans le cadre de l'accord SPS de l'OMC, l'OIE se doit naturellement de poursuivre l'élaboration d'une méthodologie qui sera précieuse pour éviter ou régler d'éventuels litiges relatifs au commerce international des denrées alimentaires d'origine animale. L'analyse des risques donne tout son sens aux programmes de surveillance de l'antibiorésistance et des quantités d'antibiotiques utilisés en élevage. Il convient d'encourager tous les pays à mettre en œuvre des programmes de surveillance de l'antibiorésistance. Pour pouvoir comparer et regrouper les résultats obtenus, il est apparu nécessaire de renforcer l'harmonisation de ces programmes de surveillance et des méthodes de laboratoire quantitatives normalisées utilisées pour mesurer la sensibilité des bactéries antibiorésistantes.
- 12. La Conférence a demandé, à l'assentiment général, que soit mis en œuvre rapidement l'usage prudent et responsable des antimicrobiens dans la médecine humaine et vétérinaire. Devant l'importance du travail à accomplir, il a été recommandé que les organisations internationales et les bailleurs de fonds pour le développement unissent leurs efforts pour aider les pays en voie de développement à remplir les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un tel usage responsable, à savoir l'établissement d'un système d'homologation des médicaments vétérinaires, d'un système de contrôle des importations et de la qualité des médicaments vétérinaires, d'un système de distribution et d'administration des médicaments vétérinaires placés sous la responsabilité de professionnels ayant reçu une formation adaptée.

Harmonisation internationale des médicaments vétérinaires (VICH)

13. Depuis la dernière session du CCRVDF, le Comité directeur du VICH a tenu ses septième, huitième et neuvième réunions, respectivement en juin 2000 à Tokyo, en novembre 2000 à Washington et en juin 2001 à Londres.

- 14. Un grand nombre de directives ont été adoptées au cours de cette période. Quatre d'entre elles seront mises en application en juillet 2001: GL 6 - Évaluation de l'impact des médicaments vétérinaires sur l'environnement – phase I; GL 9 – Bonnes pratiques cliniques ; GL 17 – Tests de stabilité pour les produits dérivés de la biotechnologie ; GL 18 – Impuretés et résidus de solvants dans les médicaments vétérinaires; cinq en juillet 2002: GL 15, GL 16, GL 19, GL 20 et GL 21 - Efficacité des anthelminthiques chez les chevaux, les porcins, les caprins, les chats et la volaille, et; deux en août 2002: GL 22 – Test de la fonction reproductive et GL 23 – Test de l'effet génotoxique. De plus, quatre directives ont été émises en juin 2001 pour une consultation publique de 6 mois : GL 24 -GL 27 - Informations demandées sur la résistance aux antimicrobiens pour l'homologation d'antibiotiques, GL 28 - Directives sur le pouvoir cancérogène, GL 29 -Gestion des rapports récapitulatifs mis a jour sur les progrès accomplis, et GL 30 – Liste des termes valables sur le contrôle des médicaments.
- A sa septième session, le Comité directeur a approuvé de nouveaux travaux sur la sécurité des 15. animaux ciblés et a modifié ses règlements et procédures afin de permettre aux organisations qui s'intéressent aux activités du VICH d'assister, en tant que parties intéressées, aux sessions du Comité directeur. Les demandes seront examinées au cas par cas. Un tel statut a été octroyé à une association de producteurs de vaccins vétérinaires. A sa huitième réunion, le Comité directeur a adopté un nouveau plan de travail et une liste de questions à examiner. Satisfait des progrès réalisés, le Comité prévoit de terminer ses travaux pour 2005. A sa neuvième session, le Comité directeur a demandé au groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens de formuler des recommandations relatives à l'utilisation prudente qui seront intégrées dans la directive sur les critères pour l'homologation des médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques.

EXAMEN DU PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS **VÉTÉRINAIRES À L'ÉTAPE 7** (Point 4 de l'ordre du jour)

PARTIE 1 - PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À L'ÉTAPE 7

Le Comité a pris note que, à sa quarante-septième session, le Comité exécutif a adopté un avantprojet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires à l'étape 5 (ALINORM 01/3, paragraphe 48 et Annexe IV) pour distribution et observations à l'étape 6 sur la base des propositions émises par le CCRVDF, à sa douzième session.⁵

Clenbutérol (dans le lait de bovins)

17. Le Comité a avancé le projet de LMR pour le clenbutérol dans le lait de bovins à l'étape 8.

- Néomycine
- Le Comité a pris note que plusieurs délégations n'ont pas appuyé les LMR pour la néomycine étant donné les nouvelles données toxicologiques apparues depuis l'établissement de la DJA, et une réévaluation a donc été suggérée. Les États-Unis sont convenus de fournir des données toxicologiques au JECFA. À ce sujet, le Comité a été informé que la réévaluation de la substance était prévue lors de la cinquante-huitième session du JECFA, comme l'avait demandé le CCRVDF sur la base des informations concernant l'homologation de produits injectables à base de néomycine et la manière dont ils étaient utilisés par rapport aux BPMV. Il a été convenu que les informations sur l'utilisation et l'homologation de la néomycine dans différents pays devraient être directement soumises au JECFA dans les plus brefs délais. Le Comité a fait observer qu'il serait peut-être nécessaire de réviser les LMR existantes si la DJA était abaissée.
- Au vu de cette discussion, le Comité est convenu de renvoyer les LMR à l'étape 6 pour d'autres observations, en attendant la réévaluation du JECFA.

ALINORM 01/31, Annexe V et observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2000/28-RVDF par le Brésil, le Canada, la Finlande, Haïti, l'Espagne, la Turquie, les États-Unis, la CE, et l'IFAH (CX/RVDF 01/4 - Partie I) et Consumers International (Document de séance 7).

Phoxime

20. Le Comité est convenu d'avancer toutes les LMR à l'étape 8.

Somatotropine porcine

- 21. Le Comité a pris note qu'à sa quarante-septième session, le CCEXEC a déclaré⁶ que l'avancement ultérieur du projet de LMR pour la somatotropine porcine dépendrait de l'issue du débat sur les "autres facteurs légitimes" par le Comité du Codex sur les principes généraux. A sa vingt-quatrième session, la Commission a amendé et adopté⁷ les *Critères pour la prise en considération des autres facteurs mentionnés dans la deuxième Déclaration de principes* figurant dans les Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération (Manuel de procédure du Codex Alimentarius, douzième édition).
- 22. Outre la décision de la Commission précitée, plusieurs délégations ont appuyé l'avancement des projets de LMR pour adoption finale parce qu'aucune nouvelle information scientifique n'était apparue qui remettrait en question la conclusion du JECFA, à savoir que la substance ne pose aucun risque pour la santé humaine. Le représentant du JECFA a répondu à l'inquiétude soulevée par l'observateur de Consumers International concernant l'IGF-1 en précisant que le JECFA avait déjà procédé à une évaluation quantitative par laquelle il a été prouvé que la quantité d'IGF-1 qu'un consommateur pouvait ingérer à partir de tissus comestibles de porcs traités à la somatotropine porcine serait plusieurs fois inférieure à la quantité d'IGF-1 humain endogène, et donc que de nouvelles analyses quantitatives ne permettraient probablement pas d'arriver à une conclusion différente. La délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, n'a pas appuyé l'avancement des LMR étant donné qu'aucune évaluation de sécurité ou de résidus n'a été effectuée dans la Communauté européenne du fait de l'absence de demande. L'Indonésie, la Corée et la Suisse ont appuyé cette position.
- 23. Le Comité a pris note de l'absence de consensus. Toutefois, étant donné qu'aucune nouvelle information scientifique n'est disponible et que l'examen des autres facteurs légitimes a été clos par la Commission, le Comité a avancé tous les projets de LMR à l'étape 8 pour adoption définitive.

Thiamphénicol

- 24. La délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, a noté l'absence de données fiables pour la détermination de la DJA et le rapport entre le résidu-marqueur et le total des résidus et, pour l'établissement des LMR, l'absence de méthodes validées pour l'analyse du résidu-marqueur ainsi que le fait que la DJA pourrait éventuellement être inférieure à la DJMT. Il a également été remarqué que le dossier soumis au JECFA présentait des déficiences similaires à celles du dossier soumis à la Communauté européenne. Sur la base d'une conclusion de la Commission du Codex Alimentarius selon laquelle: "Lorsqu'on a la preuve qu'un risque existe pour la santé humaine, mais que les données scientifiques sont insuffisantes ou incomplètes, la Commission ne devrait pas élaborer de norme..."⁸, la délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, a déclaré ne pas appuyer l'avancement des LMR.
- 25. Le Secrétariat du JECFA a précisé qu'il était prévu de réévaluer le thiamphénicol lors de sa cinquante-huitième réunion pour l'évaluation des résidus uniquement, mais que les données requises n'avaient jusqu'à présent pas été fournies. Il a été noté que l'évaluation tenterait de déterminer les proportions du total des résidus dus au thiamphénicol et aux conjugués de thiamphénicol dans tous les tissus ainsi qu'une méthode d'analyse validée à utiliser pour tous les tissus d'animaux.
- 26. En vue de l'évaluation que doit réaliser le JECFA en février 2002, le Comité a renvoyé tous les projets de LMR à l'étape 6 pour observations supplémentaires et nouvel examen approfondi à sa prochaine réunion.

⁶ ALINORM 01/3, Annexe III.

⁷ ALINORM 01/41, paragraphes 93-98 et Annexe III.

⁸ ALINORM 01/41, paragraphe 81.

<u>Partie 2</u> - Projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires retenus à l'étape 7

27. Le Comité a pris note que plusieurs projets de LMR avait été retenus à l'étape 7 lors de sa dernière session. 9

Abamectine

28. Le Comité a pris note des inquiétudes exprimées lors de la douzième session du CCRVDF¹⁰ concernant l'harmonisation de la définition du résidu avec celle recommandée par la JMPR. Le JECFA a examiné attentivement les évaluations toxicologiques et cliniques faites par la JMPR et a conclu que l'insertion des isomères de la photodégradation dans la définition de l'isomère ne serait pas compatible avec l'évaluation du JECFA. En conséquence les résidus-marqueurs sont restés différents. Le Comité a donc avancé le projet de LMR à l'étape 8.

Carazolol

29. Plusieurs délégations et l'observateur de Consumer International se sont opposés à l'avancement du carazolol, les résidus au point d'injection pouvant, d'après le JECFA, dépasser la dose de référence aiguë. Le Comité a avancé le projet de LMR à l'étape 8, étant entendu que la LMR serait accompagnée d'une note en bas de page indiquant que les résidus au site d'injection pouvaient dépasser la dose de référence aiguë « La concentration au point d'injection deux heures après le traitement peut avoir pour résultat une exposition supérieure à la dose de référence aiguë et il faudrait par conséquent appliquer un délai de retrait approprié ».

Chlortétracycline/oxytétracycline/tétracycline

- 30. La délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, a confirmé sa position exprimée lors de la douzième session du CCRVDF et selon laquelle il était inacceptable d'établir la DJA sur la base d'études microbiologiques *in vivo* sans appliquer un facteur de sécurité. Néanmoins, à sa douzième session, le CCRVDF avait aussi décidé¹¹ que si le JECFA ne recevait aucune information de la CE sur cette question avant la présente réunion, il envisagerait d'avancer les LMR à l'étape 8.
- 31. Le Comité a donc avancé les projets de LMR, pour toutes les espèces concernées, à l'étape 8.

Cyfluthrine

32. Le Comité a pris note que la CE avait fourni des informations au secrétariat du Codex en réponse à la demande du CCRVDF à sa douzième session¹². Le Comité a néanmoins constaté que le JECFA n'avait pas reçu ou examiné les informations demandées par le CCRVDF à sa douzième session et il a donc avancé les projets de LMR à l'étape 8, étant entendu qu'en cas de nouvelles informations disponibles, et en accord avec l'IFAH, celles-ci seraient transmises au JECFA pour évaluation.

Éprinomectine

33. Le Comité est convenu d'avancer les LMR à l'étape 8.

Fluméquine

34. Le Comité a noté que depuis la dernière session, de nouvelles données toxicologiques sont apparues qui peuvent avoir une incidence sur la DJA et il a demandé au JECFA de réévaluer son innocuité. La délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, a déclaré que la DJA du JECFA, qui se

⁹ ALINORM 01/31, Annexe IV et observations non sollicitées soumises par Cuba, les États-Unis, la CE (CX/RVDF 01/4 – Partie 2) et Consumers International et l'IFAH (Document de séance 7).

¹⁰ ALINORM 01/31, paragraphes 62-63.

ALINORM 01/31, paragraphe 68.

¹² ALINORM 01/31, paragraphe 73.

base sur des résultats toxicologiques, était sensiblement plus élevée que la DJA établie par la Communauté européenne, qui se base sur des données sur le micro-organisme le plus sensible (*E. coli*) et que, compte tenu des différents rapports entre le résidu-marqueur et le total des résidus, la DJMT dépasserait la DJA européenne à un degré différent selon les espèces.

35. Le Comité est donc convenu de renvoyer les projets de LMR pour le fluméquine à l'étape 6 et a pris note de l'engagement de la délégation japonaise à soumettre de nouvelles données au JECFA pour sa réévaluation. Il a été demandé à la Communauté européenne de soumettre ses données et observations au IECFA

Etat d'avancement des projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires

36. Les projets de LMR pour les médicaments vétérinaires avancés pour adoption finale à l'étape 8 figurent à l'Annexe II. Les projets de LMR pour les médicaments vétérinaires renvoyés à l'étape 6 se trouvent à l'Annexe IV.

EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À L'ÉTAPE 4 (Point 5 de l'ordre du jour)

<u>Partie 1</u> – Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires à l'étape 4

37. Le Comité a pris note des avant-projets de LMR pour les médicaments vétérinaires émanant de la cinquante-quatrième session du JECFA et qui ont été distribués pour observations à l'étape 3 en septembre 2000¹³.

Cyhalothrine

- 38. Compte tenu des inquiétudes exprimées par la délégation belge, au nom de la Communauté européenne, quant à l'absence d'études radiomarquées pour déterminer le rapport entre les résidus-marqueurs et le total des résidus dans les tissus porcins, le Secrétariat du JECFA a indiqué que les études radiomarquées effectuées sur cinq espèces et communiquées au JECFA font état de résultats similaires et que, par conséquent, les données provenant d'études non marquées chez les porcins ont été utilisées pour recommander des LMR pour les tissus porcins.
- 39. Le Comité a souligné qu'il était peu probable que de nouvelles études radiomarquées sur le rapport entre le résidu-marqueur et le total des résidus soient menées pour confirmer les LMR pour les tissus porcins et que, de toute façon, il s'agissait là d'applications mineures. Par conséquent, le Comité a accepté d'avancer les LMR pour la cyhalothrine à l'étape 5, en recommandant d'omettre les étapes 6 et 7, pour adoption définitive par la Commission à l'étape 8.

Dicyclanil

.

40. Le Comité a noté que plusieurs délégations étaient d'avis que l'utilisation du dicyclanil en tant que résidu-marqueur se traduisait par un apport journalier maximal estimé de beaucoup supérieur à la DJA

(330%) et il a, par conséquent, recommandé que le JECFA étudie cette question lors de sa soixantième réunion prévue pour février 2003. Le Comité est donc convenu d'avancer les LMR à l'étape 5, étant entendu que le JECFA donnerait des précisions à ce sujet lors de la quatorzième session du CCRVDF.

Ivermectine

41. S'exprimant au nom de la Communauté européenne, la délégation belge a déclaré ne pas pouvoir appuyer la LMR pour le lait de bovins en l'absence de toute information relative au rapport entre les résidus-

Observations soumises par le Brésil, les États-Unis, la Finlande, Haïti, l'Espagne, la Turquie , la Communauté européenne (CX/RVDF 01/5-Partie 1) et l'IFAH (CRD 7), en réponse à la lettre circulaire CL 2000/28-RVDF (Partie 2).

marqueurs et le total des résidus, ce qui peut rendre incertaine l'évaluation de la DJMT. La délégation canadienne a expliqué que les données d'analyse soumises au JECFA indiquent des concentrations de l'isomère B_{1b} inférieures à la limite de quantification et que, par conséquent, sa contribution à l'apport par le régime alimentaire était négligeable. Par conséquent, le Comité est convenu d'avancer la LMR pour l'ivermectine à l'étape 5 en recommandant d'omettre les étapes 6 et 7, pour adoption définitive par la Commission à l'étape 8.

Lincomycine

42. Le Comité a noté que, à sa cinquante-huitième réunion, le JECFA devait réévaluer la lincomycine afin d'analyser des données relatives aux tissus de bovins, d'ovins et de volailles comparables à celles soumises pour les tissus porcins. Le Comité est convenu d'avancer toutes les LMR pour la lincomycine à l'étape 5, en recommandant d'omettre les étapes 6 et 7, pour adoption définitive par la Commission à l'étape 8, étant entendu que, à sa quatorzième session, le CCRVDF examinerait à nouveau cette décision en fonction du résultat des délibérations du JECFA concernant les LMR provisoires attribuées aux tissus de bovins, d'ovins et de poulets.

Acétate de mélengestrol

43. Compte tenu de l'opinion du JECFA sur l'absence de risques apparents pour la santé humaine, un certain nombre de délégations ont appuyé l'avancement des LMR aux étapes 5/8. Toutefois, plusieurs autres délégations préconisaient de suivre la procédure normale par étape, étant donné l'absence de méthode d'analyse et la préoccupation des consommateurs. La délégation des Etats-Unis a appuyé l'avancement à l'étape 5 sur la base de la méthode d'analyse mais a fait objection à son maintien à l'étape 5 sur la base de l'utilisation prévue du médicament, étant donné que cette utilisation n'était pas un facteur légitime soumis à l'examen du Comité. Le Comité a noté que, à sa cinquante-huitième réunion, le JECFA devait réévaluer l'acétate de mélengestrol pour déterminer une méthode d'analyse pratique pour le contrôle des résidus de cette substance en fonction de la LMR recommandée. Le Comité a donc décidé d'avancer les LMR provisoires pour l'acétate de mélengestrol à l'étape 5.

Trichlorfon (Métrifonate)

- 44. Le Comité a été informé de la publication récente de trois études postérieures à l'évaluation du JECFA susceptibles d'avoir une incidence sur la DJA du trichlorfon et il a, par conséquent, demandé que le JECFA examine ces nouvelles données lors de sa soixantième réunion (février 2003). Le représentant de la Commission européenne est convenu de soumettre les données pertinentes au JECFA.
- 45. Le Comité a donc décidé d'avancer la LMR de cette substance à l'étape 5, et ensuite à l'étape 8 lors de la quatorzième session du CCRVDF si l'examen du JECFA permet de répondre aux questions soulevées.

<u>PARTIE 2</u> – AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES MAINTENUS À L'ÉTAPE 4

46. Le Comité a pris note que, à sa douzième session, le CCRVDF avait choisi de maintenir un certain nombre d'avant-projets de LMR à l'étape 4¹⁴.

Clenbutérol (dans les tissus)

и

47. Plusieurs organisations ont exprimé leur inquiétude quant aux risques potentiels pour la santé et/ou aux pratiques commerciales frauduleuses que représente l'emploi abusif et/ou illicite du clenbutérol. Conscient que le fait de ne pas établir de LMR pour l'utilisation à des fins thérapeutiques de la substance n'empêcherait pas nécessairement son utilisation abusive et/ou illicite, le Comité a convenu d'associer une note complémentaire à cette substance stipulant que : « Compte tenu de l'utilisation abusive potentielle de ce médicament, les LMR ne sont recommandées que dans le cadre d'une utilisation thérapeutique autorisée au niveau national, telle que pour la tocolyse ou pour une thérapie conjointe dans le cas de maladies

¹⁴ ALINORM 01/31, Annexe VI et observations non sollicitées soumises par Cuba, les États-Unis, la Communauté européenne (CX/RVDF 01/5-Partie 2) et Consumers International (CRD 7).

respiratoires. » Par conséquent, le Comité est convenu d'avancer les avant-projets de LMR pour le clenbutérol à l'étape 5.

Deltaméthrine

48. Parlant au nom de la Communauté européenne, la délégation belge, a demandé que le JECFA évalue à nouveau cette substance, s'inquiétant de ce que la DJA soit dépassée compte tenu de l'apport journalier de résidus estimé associé à l'utilisation de médicaments vétérinaires et de pesticides. Par conséquent, le Comité est convenu d'avancer la LMR pour la deltaméthrine à l'étape 5 uniquement, dans l'attente des résultats de la prochaine réévaluation du JECFA.

Etat d'avancement des Avant-projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires

49. Les avant-projets de LMR pour les médicaments vétérinaires avancés aux étapes 5/8 à des fins d'adoption finale (avec omission des étapes 6 et 7) sont indiqués dans l'Annexe III. Les avant-projets de LMR pour les médicaments vétérinaires avancés à des fins d'adoption provisoire à l'étape 5 sont indiqués dans l'Annexe V.

AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AU GLOSSAIRE DES TERMES ET DÉFINITIONS (Point 6 de l'ordre du jour)¹⁵

- 50. A sa douzième session, le CCRVDF est convenu¹⁶ de distribuer les définitions révisées pour le "muscle", le "lait" et les "œufs" ainsi qu'une nouvelle définition pour la "graisse" pour observations à l'étape 3 de la procédure accélérée, sous réserve de l'approbation du CCEXEC, à sa quarante-septième session en tant que nouvelle activité. A sa quarante-septième, le CCEXEC a approuvé¹⁷ l'amendement au Glossaire de termes et définitions¹⁸ en tant que nouvelle activité dans le cadre de la procédure accélérée.
- 51. Étant donné les différences dans la teneur moyenne du lait en matières grasses chez différentes espèces et dans divers pays et régions du monde, le Comité est convenu, que la phrase "On estime que dans la composition moyenne du lait, les matières grasses représentent 4 pour cent" devait être supprimée du second paragraphe (Portion du produit à laquelle s'applique la LMR) de la définition "lait". Le Comité est convenu de conserver la référence à l'os dans la définition du "muscle", les prélèvements pris sur les tissus musculaires pouvant contenir des os, mais a noté qu'il n'était pas nécessaire d'en faire l'analyse.

Etat d'avancement des projets d'amendement au Glossaire des termes et définitions

52. Le Comité a transmis les projets d'amendement au Glossaire des termes et définitions (voir Annexe VI) à la commission pour adoption définitive à l'étape 5 de la Procédure accélérée.

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR LES RÉSIDUS AUX POINTS D'INJECTION (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁹

- 53. A sa douzième session, le CCRVDF a renvoyé l'Avant-projet de directives à l'étape 2 pour une nouvelle rédaction par la délégation australienne compte tenu des observations formulées et des débats qui ont eu lieu au sein du Comité, pour distribution et examen lors de la présente session.²⁰
- 54. Lors de la présentation du document, la délégation australienne a fait remarquer que le titre avait été modifié comme suit: "Directives pour les résidus de médicaments vétérinaires aux points d'injection".

Volume 3 du Codex Alimentarius, Section 4 (Deuxième édition, 1995).

ALINORM 01/31, Annexe VII et observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2000/11-RVDF de la Thaïlande et des États-Unis (CX/RVDF 01/6).

¹⁶ ALINORM 01/31, paragraphe 58 et Annexe VII.

ALINORM 01/31, paragraphe 43 et Annexe III.

CX/RVDF 01/7 et observations soumises par l'Argentine, le Brésil, Cuba, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la Suisse, la Thaïlande, les États-Unis, Consumers International, la Communauté européenne et l'IFAH (CX/RVDF 01/7-Add.1).

²⁰ ALINORM 01/31, paragraphes 110-120.

L'Australie a également expliqué que lors de la nouvelle rédaction du document, elle a tenté de préciser trois catégories principales d'observations liées à:

- des informations supplémentaires sur les doses de référence aiguë (DJA aiguës) et le développement de formules mathématiques;
- l'abandon du classement des médicaments en deux groupes;
- des procédures d'échantillonnage et de contrôle.
- 55. On a remarqué que l'objectif primordial des directives était la protection de la santé publique. Le second objectif était d'élaborer une procédure d'échantillonnage pour les programmes nationaux de

surveillance et de contrôle des résidus et les programmes d'inspection au point d'entrée en harmonie

avec l'objectif du processus d'évaluation du risque sur lequel reposent les normes de santé publique, afin d'éviter de condamner inutilement des carcasses. Le Comité a remercié l'Australie des efforts déployés pour élaborer les directives.

- 56. Tout en reconnaissant que le contrôle et l'inspection des points d'injection était une question importante pour la protection de la santé publique, plusieurs délégations ont soulevé certaines questions d'ordre pratique: établir une LMR séparée pour les points d'injection en plus d'une LMR pour le muscle ailleurs qu'au point d'injection pourrait susciter l'inquiétude des consommateurs et engendrer des différends commerciaux; le protocole d'échantillonnage proposé pourrait entraîner des problèmes d'ordre pratique, y compris des difficultés à localiser les points d'injection; la limitation du volume de produits injectables à 10 ml par point d'injection a semblé irréalisable pour certaines espèces et augmenterait le nombre de points d'injection, et; la manière dont les doses de référence aiguës devraient être calculées.
- 57. Certaines délégations ont remarqué que le problème des résidus aux points d'injection pouvait être traité de manière plus efficace par des mesures de gestion des risques, tel que le développement et l'utilisation de produits ayant un faible potentiel de persistance de résidus aux points d'injection. L'observateur de Consumers International était favorable à la poursuite de travaux sur les Directives

Etat d'avancement de l'avant-projet de directives pour les résidus aux points d'injection

58. Le Comité a reconnu que le document contenait des informations utiles au JECFA pour effectuer les évaluations et aux gouvernements pour élaborer des programmes nationaux. Néanmoins, au vu des difficultés rencontrées pour élaborer des mesures de contrôle pratiques et efficaces permettant de traiter ces questions et pour parvenir à un consensus, le Comité a suspendu les travaux concernant l'élaboration de l'avant-projet de directives pour les résidus aux points d'injection, étant entendu que le Comité exécutif serait informé de cette décision.

CONTRÔLE DES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS (Point 8 de l'ordre du jour)²¹

59. A sa douzième session, le CCRVDF a examiné un document soumis par les États-Unis concernant le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait et les produits laitiers, document préparé sous forme d'Annexe aux *Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993). Le CCRVDF est alors convenu que les États-Unis rédigeraient à nouveau le document en tenant compte des observations formulées par écrit et des débats qui ont eu lieu au cours de la session pour distribution, observations et examen à sa treizième session.²²

_

CX/RVDF 01/8 et observations soumises par l'Australie, le Brésil, Cuba, la Finlande, la Nouvelle Zélande, l'Espagne, la Suisse, Consumers International, la Communauté européenne et la Fédération internationale de laiterie (CX/RVDF 01/8-Add.1).

²² ALINORM 01/31, paragraphes 121-125.

- 60. En présentant le document, la délégation des Etats-Unis a signalé que le titre de l'avant-projet d'annexe avait été changé en "Prévention et contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers" pour mettre l'accent sur la prévention des résidus de médicaments et leur contrôle. Il a été noté que ce changement avait également été apporté pour tenir compte des travaux en cours au sein du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire liés à l'élaboration du Code d'usage en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers²³, et à ce sujet, il a été suggéré de coordonner les travaux sur les deux textes.
- 61. Le Comité a fait observer que les *Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments*, qui s'appliquaient à tous les aliments lorsqu'elles ont été adoptées en 1993, pourraient nécessiter une complète révision afin de tenir compte des directives actuelles du Codex en matière d'analyse des risques et d'autres faits récents concernant le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires, étant donné notamment que l'avant-projet d'annexe reproduisait de nombreux aspects et devenait aussi complet que les *Directives*, tout en n'abordant que la question du lait et des produits laitiers. Il a également été noté que l'avant-projet d'annexe devrait prendre en compte de manière plus appropriée la prévention des résidus de médicaments au niveau de l'exploitation, y compris le contrôle, la surveillance et la détection de résidus de médicaments dans le lait cru

Etat d'avancement de l'avant-projet d'annexe aux Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments: Prévention et contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers

62. Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet d'annexe sur la prévention et le contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers à l'étape 2 afin que les États-Unis le remanient en fonction des discussions du Comité et de l'Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers ainsi que des observations écrites soumises, pour distribution, observations et examen à sa quatorzième session. À ce sujet, il a été noté que cette révision devrait prendre en considération l'examen des Directives pour l'établissement d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (voir point 14 de l'ordre du jour).

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES PRINCIPES ET MÉTHODOLOGIES D'ANALYSE DES RISQUES AU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 9 de l'ordre du jour)²⁴

- 63. À sa douzième session, le CCRVDF a décidé qu'un groupe de rédaction dirigé par la France et la Pologne rédigerait un document de travail sur les principes et les méthodologies d'analyse des risques au CCRVDF pour distribution, observation et nouvel examen à sa présente session.²⁵
- 64. Le Comité a pris note que, à sa vingt-quatrième session, la Commission du Codex Alimentarius avait confirmé le mandat initial du Comité du Codex sur les principes généraux, à savoir mettre au point en priorité l'Avant-projet de principes de l'analyse des risques au sein du Codex, en vue de leur adoption en 2003. La Commission est convenu que le CCGP devrait élaborer des directives à l'intention des gouvernements, par la suite ou en parallèle, selon les besoins, compte tenu de son programme de travail. La Commission a également recommandé que les Comités concernés du Codex continuent à élaborer et à documenter l'application de l'analyse des risques dans leurs travaux. Il a été convenu que les dispositions prises par les Comités en matière d'analyse des risques seraient présentées dans un document unique à la prochaine session de la Commission.²⁶
- 65. Le Comité a également été informé de la demande faite par la Commission à la FAO et à l'OMS de mettre sur pied une consultation dans le but d'étudier le statut et les procédures des organes d'experts et de formuler des recommandations qui seront soumises aux directeurs généraux concernant les autres mécanismes qui peuvent être envisagés pour améliorer la qualité, la quantité et l'actualité des conseils

.

²³ ALINORM 03/13, paragraphes 129-134.

²⁴ CX/RVDF 01/9 et observations soumises par les États-Unis Consumers International, l'Union européenne (CX/RVDF 01/9-Add. 1) et l'Allemagne (CRD 5).

²⁵ ALINORM 01/31, paragraphes 15 à 20.

²⁶ ALINORM 01/41, paragraphes. 71 à 85

scientifiques prodigués à la Commission. Il a été noté que cette étude porterait également sur le renforcement de la coordination entre le JECFA, la JMPR et les autres groupes qui s'intéressent à la contamination microbiologique et à la biotechnologie, notamment en ce qui a trait à la sélection et à l'établissement d'un fichier d'experts pour ces organismes et à une transparence accrue au niveau du processus.

- La délégation française a souligné au cours de sa présentation que le document de travail comportait trois sections principales : une section historique dans laquelle sont décrites les principales composantes de l'analyse des risques et leur rapport avec les mandats du CCRVDF et du JECFA, l'Annexe I – Établissement par le CCRVDF d'une politique d'évaluation des risques pour l'établissement de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires dans les aliments et l'Annexe II - Gestion des risques et procédures Codex d'établissement de LMR pour les médicaments vétérinaires. La délégation française a souligné que l'Annexe I portait sur les différents aspects de l'évaluation des risques qui doivent être pris en considération au niveau de la prise de décisions en matière de gestion des risques au sein du CCRVDF. L'Annexe contenait aussi une liste de questions auxquelles devait répondre le JECFA à différentes étapes de son évaluation, y compris les points en litige concernant l'harmonisation des évaluation des risques entre le JECFA et la JMPR d'une part et entre le CCRVDF et le CCPR d'autre part, l'élargissement des LMR aux espèces mineures et l'importance de critères en matière de protection de la santé publique ainsi que la promotion de pratiques de commerce loyales lorsqu'il s'agit de déterminer des substances qui doivent faire l'objet d'une évaluation du JECFA en priorité. Il a été souligné que l'Annexe II comportait quatre recommandations relatives à la difficulté de déterminer si une substance qui doit faire l'objet d'une évaluation doit être ou non commercialisée, à l'importance de déterminer le degré de priorité des substances pour des motifs de protection de la santé publique ainsi que de facilitation du commerce et de compilation d'un dossier d'évaluation, à l'importance que revêt la diffusion en temps opportun des rapports du JECFA et, finalement, à l'élaboration de principes et de critères pour la gestion des risques.
- 67. Le Comité a confirmé que ses responsabilités en matière d'analyse des risques rendaient indispensable l'élaboration d'une politique cohérente d'évaluation des risques afin que des décisions propices à une saine gestion des risques soient prises au cours de l'établissement de LMR pour les médicaments vétérinaires, que l'intégrité scientifique du JECFA soit préservée et pour des motifs de transparence. Il a été souligné que cela permettrait au Comité de participer pleinement à l'analyse des évaluations du JECFA, en dépit de l'indépendance de ce dernier. À cet égard, il a été proposé que l'Annexe I soit examinée au cours de la prochaine session du JECFA et qu'elle pourrait servir de base à l'élaboration future d'une politique d'évaluation des risques qui favoriserait le débat et les relations avec le JECFA en ce qui a trait à l'établissement de LMRMV.
- 68. Le Comité n'est pas parvenu à dégager une conclusion définitive en ce qui concerne l'Annexe I, mais il a décidé de transmettre celle-ci à la FAO et à l'OMS afin qu'elle puisse être examinée dans le cadre d'un projet mixte visant à mettre à jour et à consolider les principes et méthodologies d'évaluation des risques et que le JECFA puisse l'étudier et soumettre ses observations au CCRVDF, étant entendu que le document serait examiné plus en profondeur au cours de la prochaine session du CCRVDF. Il fut souligné que cet examen contribuerait grandement à accroître la communication et la transparence entre les évaluateurs et les gestionnaires du risque et qu'il permettrait au Comité de définir ses politiques d'évaluation des risques et ses directives en matière de gestion des risques en fonction de l'établissement de LMRMV.
- Dans l'ensemble, le Comité est convenu que les méthodologies de gestion des risques, y compris les politiques en matière d'évaluation et de gestion des risques, devaient être rédigées de façon à répondre aux besoins de la Commission du Codex Alimentarius liées aux activités du présent Comité. Le Comité a conclu que la délégation française préparerait, en collaboration avec l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Chine, la Corée, les États-Unis, l'Indonésie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, Consumers International, la CE, l'IFAH, l'OIE et l'OMS, un document de politique interne sur les « Méthodologies de gestion des risques, y compris les politiques d'évaluation des risques, au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments », en fonction de l'Annexe II du document CX/RVDF 01/9 et des observations du JECFA sur l'Annexe I du document CX/RVDF 01/9. Il a été convenu que le document prendrait en considération, les observations soumises par écrit ainsi que les questions soulevées au cours de la présente session à l'examen des points 9, 11 et 13 de l'ordre du jour et qui concernent l'analyse des risques. Le Comité a convenu que le

document serait distribué pour observation et examen à sa prochaine session, étant entendu qu'il s'agirait d'un document d'orientation à usage interne du CCRVDF.

70. Il a en outre été convenu que le groupe de rédaction étudierait également les options qui existent en matière de gestion des risques pour les substances qui étaient inscrites aux ordres du jour antérieurs du JECFA et pour lesquelles aucune DJA ou LMR n'a pu être recommandée pour des motifs variés, notamment l'insuffisance ou l'absence de données ou l'absence de groupes intéressés.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS ET L'UTILISATION D'AGENTS ANTIMICROBIENS DANS LA PRODUCTION ANIMALE (Point 10 de l'ordre du jour)²⁷

- 71. À sa douzième session, le CCRVDF est convenu qu'un groupe de rédaction dirigé par les États-Unis préparerait un document de travail qui serait examiné à sa treizième session et qui tiendrait compte des activités entreprises dans ce domaine par les autres organisations internationales et les différents comités du Codex. A sa douzième session, le CCRDVF est également convenu que ledit document tiendrait compte de tous les aspects de la résistance aux antimicrobiens pertinents pour les activités du Comité et qu'il identifierait des secteurs spécifiques pour entreprendre de nouvelles activités, selon les besoins. Le Comité est aussi convenu que le groupe de rédaction examinerait, dans le document de travail, la possibilité d'élaborer un code d'usages pour la limitation de la résistance aux antimicrobiens.²⁸
- 72. Le Comité a pris note des activités des autres comités du Codex, y compris celles du Comité Exécutif à sa quarante-huitième session (juin 2001), portant sur les antibiotiques utilisés dans les produits agricoles et sur les bactéries résistantes aux antimicrobiens dans les aliments. En ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques dans les produits agricoles, le Comité a estimé, à sa quarante-huitième session, ²⁹ qu'il fallait déterminer si le processus normal d'analyse des risques utilisé pour l'évaluation de pesticides était approprié ou non. Dans le cas des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans les aliments, le CCEXEC est convenu que l'examen des micro-organismes résistants aux antimicrobiens devait se faire dans un cadre d'analyse des risques au cas par cas lors de l'évaluation des différentes combinaisons micro-organisme/produit.
- 73. À sa quarante-huitième session, le CCEXEC est convenu que les questions soulevées réclamaient une réponse plus générale, pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle. À ce sujet, et sans renoncer à la mise sur pied éventuelle d'un autre groupe de travail, le CCEXEC a recommandé que la FAO et l'OMS étudient la possibilité de réunir dès que possible une consultation pluridisciplinaire d'experts, en collaboration avec l'OIE et, si nécessaire, l'IPPC, pour indiquer à la Commission les orientations possibles, y compris le cas échéant la mise sur pied d'un nouveau groupe de travail. Cette consultation devrait tenir compte de l'ensemble des utilisations agricoles et vétérinaires des antimicrobiens (y compris l'aquaculture) ainsi que du rôle que jouent les antimicrobiens en tant que médicaments indispensables en médecine humaine et vétérinaire. Le Comité est conscient que la mise sur pied d'une nouvelle consultation d'experts au cours de la prochaine période biennale dépendra de la disponibilité des fonds.³⁰
- 74. En présentant le document, la délégation des États-Unis a précisé que celui-ci comportait trois parties soit : un exposé de toutes les questions liées à résistance aux antimicrobiens pertinentes pour les activités du CCRCDF, l'Annexe A « Principales activités internationales en matière de résistance aux antimicrobiens » et l'Annexe B « Avant-projet de code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens ». Les États-Unis ont souligné que les directives de l'OIE pour une utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire constituaient le point de départ de l'Annexe B. La délégation a également souligné l'importance d'une collaboration étroite entre les différents comités du Codex impliqués dans des activités relevant de la résistance aux antimicrobiens.
- 75. Le Comité a tenu à remercier la délégation des États-Unis pour la préparation de ce document. Plusieurs délégations ont fait état de la complexité et des multiples aspects de la résistance aux

²⁸ ALINORM 01/31, par. 21-38.

²⁷ CX/RVDF 01/10

²⁹ ALINORM 01/4, par. 36

³⁰ ALINORM 01 / 4, par. 37

antimicrobiens ainsi que de l'utilisation d'antimicrobiens dans la production animale. Plus particulièrement, elles ont fait état : de l'importance de ces travaux pour les consommateurs et la santé publique ; des difficultés quant à la manière d'évaluer sur une base continue l'efficacité et la sécurité de produits vétérinaires déjà autorisés en ce qui concerne les risques de résistance aux antimicrobiens en médecine humaine, la nécessité d'assurer l'accès à des produits vétérinaires pour utilisation thérapeutique en tant que facteur important pour la santé humaine, l'utilisation de produits périmés et faibles, l'élimination non contrôlée des produits vétérinaires non utilisés ou périmés, le fait que des bactéries résistantes peuvent être présentes dans l'animal traité bien après la période de retrait et le partage des responsabilités et de la coordination entre les différents Comités du Codex et les autres organisations internationales concernées.

- 76. Le représentant de l'OIE a mentionné le rapport sur les activités de l'OIE³¹ concernant la résistance aux antimicrobiens. L'OIE s'est félicité du travail accompli par le groupe de rédaction du CCRVDF et a souligné l'excellente collaboration existant entre la FAO, l'OMS, l'OIE et le Codex Alimentarius en ce domaine.
- 77. Le Comité a confirmé la décision prise lors de sa douzième session voulant que le CCRVDF élabore un code d'usages pour la limitation de la résistance aux antimicrobiens. Par conséquent, le Comité est convenu que la délégation des États-Unis, en collaboration avec l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, le Costa Rica, le Danemark, la Finlande, la France, la Nouvelle-Zélande, la Suède, le Royaume-Uni, la Thaïlande, Consumers International, la CE, la FAO, l'IFAH, l'OIE et l'OMS, élaborerait un avant-projet code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens (CX/RVDF 01/10, Annexe B) qui sera distribué à des fins d'observations et d'examen au cours de la prochaine session. Le Comité est aussi convenu de demander éventuellement au Secrétariat du JECFA de soumettre ses propres observations à ce sujet. Le Comité a souligné que cette décision doit d'abord être approuvée en tant que nouvelle activité par le CCEXEC à sa cinquantième session.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'OMS RELATIVES À LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS ET À L'UTILISATION D'AGENTS ANTIMICROBIENS DANS LA PRODUCTION ANIMALE

- 78. Le représentant de l'OMS a présenté une mise à jour des activités de l'OMS relatives à la résistance aux antimicrobiens, étant donné que l'Organisation offre une assistance technique diversifié aux États membres en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation des maladies d'origine alimentaire et des risques connexes, y compris de la résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'en matière d'intervention. Parmi les activités du siège social et du Bureau régional de l'OMS, on note :
 - Des stages de formation pour les laboratoires nationaux de référence des diverses régions afin de renforcer les capacités des États membres de l'OMS en matière de surveillance des maladies d'origine alimentaire, y compris la vérification de la sensibilité aux agents antimicrobiens. Des stages de formation ont ainsi été mis sur pied en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Chine et en Méditerranée, notamment au Mexique (septembre 2001) et en Argentine. Des stages sont prévus aux Caraïbes, en Pologne pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, en Thaïlande pour l'Asie du Sud-Est et en Russie pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. De plus, des centres d'excellence internationaux en matière de surveillance et de résistance aux antimicrobiens ont été créés à Bangkok et en Argentine.
 - La Consultation de l'OMS sur la méthode et les principes de contrôle de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans la production animale pour la protection de la santé humaine (du 10 au 13 septembre 2001, à Oslo, en Norvège). Cette consultation, tenue en collaboration avec la FAO et l'OIE, donnait suite aux recommandations émanant de la Consultation de l'OMS sur l'impact médical de l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation tenue en octobre 1997, à Berlin (Allemagne) et des Principes globaux de l'OMS pour la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation en juin 2000, à Genève (Suisse). La Consultation d'Oslo était axée sur l'établissement de modèles et de l'inventaire des

_

CX/RVDF 01/3.

³² ALINORM 01/31, par. 38

stratégies nationales et internationales existantes en matière de surveillance nationale et internationale de l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation à des fins de protection de la santé humaine. Elle visait également à soumettre des recommandations afin de soutenir les démarches des gouvernements, des autorités nationales, de l'industrie pharmaceutique, des organisations internationales et des autres parties intéressées visant à établir des programmes nationaux de surveillance de l'utilisation d'agents antimicrobiens.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX RÉSIDUS À L'INTENTION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 11 de l'ordre du jour)³³

- 79. A la douzième session du CCRDVF, les délégations du Chili et du Costa Rica se sont inquiétées de la lenteur des travaux du Comité, compte tenu notamment de l'importance des LMR établies par le Codex pour les autorités réglementaires lorsqu'il s'agit d'élaborer une législation et des systèmes d'inspection reposant sur la science et ainsi protéger la santé des consommateurs. Elles ont donc proposé que le Comité envisage la mise en place de mécanismes susceptibles de favoriser le processus décisionnel. Malgré l'importance que revêt cette question, le Comité n'a pu l'examiner pleinement faute de temps, aussi est-il convenu d'en débattre au cours de la présente session.³⁴
- 80. Le Comité a été informé des démarches connexes entreprises à cet égard par la Commission du Codex Alimentarius, y compris l'élaboration du Projet de Plan à moyen terme pour 2003-2007 de la Commission. À sa vingt-quatrième session, la Commission a adopté³⁵ le Projet de Cadre stratégique, y compris la Vision stratégique objectifs. Elle a décidé que le Projet de Plan à moyen terme devrait être révisé par le Secrétariat en fonction du Cadre stratégique, de ses débats en cours et des observations écrites reçues et intégrer les éléments du Plan d'action du Président approuvés par la Commission. Elle est convenue que le Plan à moyen terme serait distribué pour contribution des comités de coordination du Codex, des autres comités du Codex, des États Membres et des organisations internationales pour nouvel examen et mise au point définitive à la vingt-cinquième session de la Commission.
- Le Comité a noté que le Projet de plan à moyen terme pour 2003-2007, distribué pour observation 81. dans la lettre circulaire CL 2001/26-EXEC, respectait les Objectifs stratégiques fixés par la Commission dans son Cadre stratégique. Ces Objectifs stratégiques incluent des éléments qui relèvent des activités du CCRVDF, dont l'examen du cadre des attributions des comités s'occupant des questions générales afin de préciser la nature de leurs mandats et leurs responsabilités, l'examen des normes du Codex afin d'offrir des options de gestion des risques (ou mesures) qui tiennent compte des évaluations des risques et des autres facteurs légitimes essentiels au processus décisionnel, la mise en œuvre du Plan d'action pour l'analyse des risques de manière cohérente et à l'échelle du Codex, l'élargissement de la couverture des LMR des pesticides et médicaments vétérinaires et des limites de contaminants aux produits qui intéressent plus particulièrement les pays en développement membres tout en accordant la priorité aux substances susceptibles d'avoir le plus d'impact sur la santé des consommateurs, l'intégration des normes de l'OIE et autres recommandations relatives à la gestion des zoonoses d'origine alimentaire au Codex Alimentarius et l'examen des LMR pour les pesticides et médicaments vétérinaires à la lumière des nouvelles informations concernant la sécurité et les bonnes pratiques agricoles et vétérinaires, y compris celles utilisées dans les pays en développement.
- 82. En présentant le document, la délégation des États-Unis a souligné que le mandat du Comité concernait essentiellement la détermination des médicaments vétérinaires pour l'examen de leurs résidus dans les aliments et la recommandation des limites maximales de ces substances pour assurer la protection de la santé des consommateurs et faciliter le commerce. La délégation a fait remarquer que le document était axé sur quatre secteurs principaux relevant de l'établissement des priorités parmi les substances qui intéressent les pays en développement, la procédure utilisée par le CCRVDF pour l'avancement des LMRMV, les questions de propriété intellectuelle et la coordination des activités avec les autres comités du Codex et organes d'experts.

-

CX/RVDF 01/11 et observations soumises par l'Australie, le Brésil, Cuba, la Nouvelle-Zélande, la CE (CX/RVDF 01/11-Add. 1) et l'Australie (CRD 3).

³⁴ ALINORM 01/31, paragraphes. 143 à 144.

³⁵ ALINROM 01/41, paragraphes 46 à 70 et Annexe II.

- 83. Le Comité a noté que l'établissement et l'avancement de LMRMV reposant sur la science à des fins de protection de la santé étaient retardés en partie par l'absence de données et/ou de groupes intéressés et que les gouvernements devaient intervenir de manière plus efficace dans ce domaine. Il a été observé qu'il pourrait être nécessaire de procéder à l'examen des procédures utilisées par le CCRVDF, y compris de son mandat, et que l'analyse des procédures utilisées par les comités d'experts qu'effectue actuellement la FAO et l'OMS pourrait s'avérer précieuse à cet égard. Il a été aussi souligné que les activités courantes du Comité pourraient être menées à terme plus rapidement si l'on tenait compte des Critères pour l'établissement de l'ordre de priorité des activités tel que stipulés dans le Manuel de procédures du Codex Alimentarius.
- 84. Le Comité est aussi convenu qu'il fallait tenir comte des préoccupations des pays en développement, particulièrement en ce qui a trait à l'établissement de LMRMV pour les substances qui sont encore utilisées en fonction de vieilles évaluations obsolètes et aux questions liées à la propriété intellectuelle de substances dont le brevet est périmé. À cet égard, l'élargissement des données et des LMRMV aux espèces mineures ou à des substances utilisées de manière restreinte a été jugé pertinent tout comme l'importance d'harmoniser les LMRMV des substances utilisées dans différents pays. La nécessité d'une collaboration encore plus étroite avec l'industrie et la revitalisation des politiques associées à « d'anciens médicaments » ont été aussi mentionnées.
- 85. Plusieurs délégations ont souligné que plusieurs éléments du document de travail faisaient déjà l'objet d'une analyse dans d'autres secteurs d'activités du Comité, notamment en matière d'analyse des risques (point 9 de l'ordre du jour) et d'établissement de la priorité des substances qui doivent être étudiées par le JECFA (point 13 de l'ordre du jour), et que toute autre démarche envisagée par le Comité dans le but d'accélérer le processus d'établissement de LMRMV ne doit pas constituer un chevauchement des activités en cours dans ces secteurs.
- 86. Plusieurs délégations étaient d'avis que de nombreux éléments du document de travail seraient abordés dans le cadre du document d'orientation sur les « Méthodologies de gestion des risques, y compris les politiques d'évaluation des risques, au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments » (point 9 de l'ordre du jour) en cours de rédaction. Par conséquent, ces délégations étaient d'avis qu'aucune activité distincte n'était nécessaire à cet égard. Il a aussi été noté que les efforts déployés par le Comité au niveau de l'établissement de la Liste des substances à évaluer ou à réévaluer en priorité (point 13 de l'ordre du jour), notamment en respectant les *Critères pour l'inclusion ou l'exclusion de substances de la liste des priorités*, favorisaient la soumission de dossiers exhaustifs, facilitant ainsi l'examen du JECFA.
- 87. Faisant écho à ces préoccupations, la délégation des États-Unis a indiqué que le document de travail visait à faciliter le processus d'établissement de LMR en identifiant les problèmes potentiels que la Commission pourrait être appelée à examiner, y compris l'examen de critères de performance pour les méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, l'ordonnancement et l'actualité des substances soumises à l'examen du JECFA, la coordination entre le CCRVDF, le JECFA et les autres comités du Codex ainsi que les autres liens avec le Plan à moyen terne de la Commission.
- 88. Compte tenu de ce qui précède, le Comité est convenu que les États-Unis prépareraient une version révisée du Document de travail sur les questions relatives aux résidus à l'intention du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour distribution, observations et nouvel examen à sa prochaine session. Le Comité a insisté sur le fait que, compte tenu du Plan à moyen terme de la Commission du Codex Alimentarius, le document devait être axé sur les mécanismes qui permettront d'améliorer le fonctionnement du Comité et qu'il ne devrait pas reprendre les activités du Comité associées à l'élaboration de sa politique en matière de méthodologies de gestion des risques et d'évaluation des risques (point 9 de l'ordre du jour) mais plutôt tracer les grandes lignes d'un plan d'action afin de préciser quels seront les enjeux à analyser. En outre, il a été souligné que le document de travail ne devrait traiter que de l'accroissement de l'efficacité de la méthodologie utilisée dans le cadre de l'élaboration des LMRMV du présent Comité.

EXAMEN DES CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LES MÉTHODES D'ANALYSE DES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 12a de l'ordre du jour)³⁶

- 89. À sa douzième session, le CCRVDF a décidé qu'un groupe de rédaction examinerait les critères de sélection des méthodes d'analyse figurant dans les *Directives pour la mise en place d'un contrôle réglementaire des médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993) à la lumière de l'évolution récente en matière de méthodes de validation au niveau international pour examen à sa treizième session.³⁷
- 90. Le rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage³⁸ a été présenté au Comité par les coprésidents, M. J. D. McNeil (Canada) et M. J. J. O'Rangers (États-Unis).
- 91. Lors du débat au sujet de la recommandation 1 du rapport du Groupe de travail, le Comité est convenu que le groupe de rédaction, mis en place lors de sa session précédente (Australie, Canada, Costa Rica, France, Pays-Bas, États-Unis, IFAH), devait poursuivre l'examen des critères liés à la sélection des méthodes d'analyse de médicaments vétérinaires figurant dans les *Directives pour la mise en place d'un contrôle réglementaire des médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993). Le Comité est convenu que le document, que le groupe de rédaction doit élaborer dans cet objectif, devrait analyser les fait nouveaux intervenus dans l'approche internationale de la validation de méthodes et les travaux qui se poursuivent dans ce domaine au sein du CCPR et du CCMAS, et qu'il devrait être distribué pour observations avant le 30 septembre 2002 au plus tard.

EXAMEN DE L'IDENTIFICATION DES MÉTHODES DE ROUTINE POUR L'ANALYSE DES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 12b de l'ordre du jour)³⁹

- 92. Le Comité a pris note que les observations soumises sur les méthodes d'analyse, la validation ainsi que les données relatives aux performances des méthodes étaient réunies dans l'Annexe 1 du rapport du Groupe de travail (Document de séance 1).
- 93. Lors du débat sur la recommandation 2 du rapport du Groupe de travail, le Comité est convenu que les quatre groupes de travail mis en place lors de sa session précédente pour évaluer les méthodes soumises ou acquises devraient demander des informations complémentaires sur les méthodes qui pourraient être adaptées pour appuyer les LMR avant le 30 juin 2002. Le caractère approprié de ces méthodes serait évalué avant le 30 novembre 2002, en utilisant le texte provisoire de tout critère amendé (voir point 12a de l'ordre du jour). Les groupes de travail doivent préparer un rapport/document de travail décrivant en détail les résultats de leurs évaluations pour examen à la quatorzième session du CCRVDF.
- 94. Le Comité, en prenant note de son prochain départ à la retraite, a exprimé ses remerciements à M. J. J. O'rangers pour ses contributions et son soutien précieux tout au long de ces années. Le Comité a également remercié le Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour ses efforts, et il est convenu de réunir à nouveau le Groupe avant sa quatorzième session sous la coprésidence de M. J. McNeil (Canada) et de M. R. Stephany (Pays-bas).

CX/RVDF 01/12 et observations soumises par la République tchèque, la Moldavie, la Nouvelle Zélande, le Royaume-Uni, la Communauté européenne (CX/RVDF 01/12 – Add. 1), le Brésil et le Royaume-Uni (Document de session 5).

ALINORM 01/31, paragraphe 101.

Document de séance 1.

CX/RVDF 01/13 et observations soumises par l'Australie, la France, la Thaïlande (CX/RVDF 01/13 – Add. 1), la République tchèque, l'Allemagne et la Thaïlande (Document de séance 6).

EXAMEN DE LA LISTE DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À ÉVALUER OU À RÉÉVALUER EN PRIORITÉ (Point 13 de l'ordre du jour)⁴⁰

- 95. À sa douzième session, le CCRVDF a décidé de réunir son Groupe de travail *ad hoc* sur les priorités avant sa présente réunion sous la présidence de l'Australie⁴¹. Le rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les priorités⁴² a été présenté par son président, M. P. Reeves (Australie).
- 96. Parmi les substances figurant sur la liste des priorités⁴³ précédente, le céfuroxime avait été inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-huitième réunion du JECFA (février 2002). Bien que le groupe intéressé par la pirlimycine ait fait part, à la douzième session du CCRVDF, de son intention de présenter un dossier au JECFA pour examen, il a choisi ensuite de ne pas soumettre la substance dans le cadre de la procédure du Codex. Rien n'indique que des informations seront fournies sur aucun des 23 autres médicaments vétérinaires qui figuraient sur la liste des priorités précédente. Par conséquent, tous ces médicaments vétérinaires ont été supprimés de cette liste.
- 97. Deux médicaments vétérinaires, le *semduramycine* et le *virginiamycine*, ont été recommandés pour être inclus dans la liste des priorités. Compte tenu de l'importance des substances apparentées à la virginiamycine dans la médecine humaine, la délégation suédoise et le représentant de Consumers International se sont inquiétés de leur utilisation chez les animaux et du transfert éventuel de résistance aux humains⁴⁴. Néanmoins, étant donné que ces substances remplissent les *Critères pour l'inclusion ou l'exclusion de substances de la liste des priorités*⁴⁵, le Comité est convenu de les inclure dans cette liste. Conformément au mandat du CCRVDF et du JECFA, il a été noté que l'évaluation de la résistance aux antimicrobiens serait limitée au développement potentiel de la résistance par le biais de la consommation de résidus.
- 98. Compte tenu de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur les évaluations précédentes, le Comité a recommandé que la toxicité de la *fluméquine* et la toxicité et les résidus du *carbadox* soient réévalués par le JECFA. De plus, une proposition visant à étudier une LMR pour la fluméquine dans les crevettes géantes a été ajoutée à la liste des priorités. Durant l'examen des limites maximales de résidus aux points 4 et 5 de l'ordre du jour, le Comité a recommandé la réévaluation de la toxicité de la *néomycine*, un nouvel examen du résidu-marqueur et son impact sur les calculs de l'ingestion pour le *dicyclanil*, la toxicité du *trichlorfon* et l'ingestion de *deltaméthrine* qui devrait prendre en compte son usage en tant que pesticides.
- 99. Les pays ont été invités à présenter au secrétariat du JECFA les utilisations de médicaments qu'ils approuvaient en réponse aux demandes de données qui sont formulées avant les réunions, ce qui aidera le JECFA à évaluer les bonnes pratiques dans l'utilisation de médicaments vétérinaires et les espèces pour lesquelles ils sont utilisés.
- 100. La liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou réévaluer en priorité est jointe à l'Annexe VII, étant entendu que les substances qui n'ont pas été évaluées auparavant par le JECFA devront être approuvées au titre de nouvelle activité par le Comité exécutif. Le Comité a remercié le Groupe pour ses efforts, et a décidé de réunir le Groupe de travail *ad hoc* sur les priorités avant sa prochaine session sous la présidence de l'Australie afin d'examiner les propositions de substances à évaluer ou réévaluer par le JECFA.

-

Observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2000/23-RVDF par la Communauté européenne (CX-RVDF 01/14) et les États-Unis (Document de séance 4).

⁴¹ ALINORM 01/31, paragraphe 132.

Rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les priorités (Document de session 2).

⁴³ ALINORM 01/31, Annexe VIII

⁴⁴ Un article récent du New England Journal of Medicine a été cité à cet égard. "QUINUPRISTIN-Dalfopristin Resistant *Enterococcus Faeciumm* on Chicken and Human Stool Specimens" – 18 octobre 18, 2001 NEJM. L. Clifford Mc Donald, MD et al.

⁴⁵ CL 2000/23-RVDF, Annexe I

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 14 de l'ordre du jour)

- 101. La délégation de la Nouvelle-Zélande a demandé au Comité de réviser les *Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993) afin de tenir compte des paradigmes actuels des risques et des autres développements survenus depuis l'adoption des directives en matière de maîtrise de résidus de médicaments vétérinaires. Il a aussi été souligné que les activités en cours relatives à l'avant-projet d'Annexe aux Directives pour le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait et les produits laitiers (voir le point 8 de l'ordre du jour) reprenaient plusieurs aspects des Directives et que les Directives pourraient ne pas répondre aux besoins des pays en développement. Certaines délégations ont demandé que le champ d'application des Directives soit élargi afin d'englober l'utilisation de médicaments vétérinaires chez tous les animaux, y compris les poissons (aquaculture), les abeilles mellifères et le gibier.
- 102. Le Comité est convenu que la délégation de la Nouvelle-Zélande prépare, en collaboration avec l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Suisse, la Commission européenne, la FAO et l'OIE, un avant-projet de Directives révisées pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour distribution, observations et nouvel examen à sa quatorzième session. Le Comité a souligné que cette décision devait d'abord être approuvée au titre de nouvelle activité par le CCEXEC à sa cinquantième session.
- 103. En ce qui concerne l'annonce du départ en retraite de M. Jacques Boisseau de la France et de M. Michael Rutter du Royaume-Uni au début de 2002, le Comité a remercié ces derniers pour leur contribution soutenue et leur dévouement à l'égard du Comité.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 15 de l'ordre du jour)

104. La Comité a pris note que la quatorzième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments se tiendrait, en principe, du 4 au 7 mars 2003, sous réserve de discussions ultérieures entre le Codex et le Secrétariat du gouvernement hôte. Le Comité a pris note de l'offre de la délégation du Costa Rica visant à accueillir la prochaine session du Comité dans son pays.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Sujet	Etape	Mesures à prendre par:	Document de référence (ALINORM 03/31)
Projet de limites maximales de résidus pour: - abamectine - carazolol - chlortétracycline/oxytétracy cline/ tétracycline - clenbutérol - cyfluthrine - éprinomectrin - phoxim - somatotropine porcine	8	Gouvernements, 25e session de la Commission du Codex Alimentarius	Annexe II
Projet de limites maximales de résidus pour: - cyhalothrine - ivermectine - lincomycine	5/8	Gouvernements, 25e session de la Commission du Codex Alimentarius	Annexe III
Projet d'amendements au Glossaire des termes et définitions	5 *	Gouvernements, 25e session de la Commission du Codex Alimentarius	Annexe VI
Projet de limites maximales révisées de résidus pour: - fluméquine - néomycine - thiamphénicol	6	Gouvernements 14e session du CCRVDF	Annexe IV
Projet de limites maximales révisées de résidus pour: - clenbutérol - deltaméthrine - dicyclanil - acétate de mélengestrol - trichlorfon (métrifinate)	5	50e session du CCEXEC Gouvernements 14e session du CCRVDF	Annexe V
Avant-projet d'annexe sur la prévention et le contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers	2	Etats-Unis Gouvernements 14e session du CCRVDF	par. 59-62
Avant-projet de Code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens	1/2	50e session du Comité exécutif (CCEXEC) Etats-Unis Gouvernements 14e session du CCRVDF	par. 71-77

Sujet	Etape	Mesures à prendre par:	Document de référence (ALINORM 03/31)
Avant-projet de Directives révisées pour la mise en place d'un programme réglementaire pour le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	1/2	50e session du CCEXEC Nouvelle-Zélande Gouvernements 14e session du CCRVDF	par 101-102
Liste prioritaire de médicaments vétérinaires	-	50e session du CCEXEC Gouvernements	Annexe VII
Principes et méthodologies de l'analyse des risques, y compris les politiques d'évaluation des risques au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (document à usage interne)	-	France 14e session du CCRVDF	Par. 63-70
Document de travail révisé sur les questions relatives aux résidus à l'intention du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	-	Etats-Unis Gouvernements 14e session du CCRVDF	Par. 79-88
Méthode d'analyse: Critères de performance	-	Groupe de rédaction 14e session du CCRVDF	par. 89-91
Méthode d'analyse: Identification des méthodes de routine pour l'analyse	-	Groupe de rédaction 14e session du CCRVDF	par. 92-94
Avant-projet de directives pour les résidus aux points d'injection	Arrêté		par. 52-58

^{*} Procédure accélérée

LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRPERSON: Dr Stephen F. Sundlof

Center for Veterinary Medicine PRESIDENT: Food & Drug Administration PRESIDENTE:

HFV-1, MPN-27500 Standish Place

Rockville, MD 20855 United States of America Tel: +1 (301) 594-1740 Fax: +1 (301) 594-1830

AUSTRALIA AUSTRALIE

Dr Robert biddle

(Head of Delegation)

Deputy Chief Veterinary Officer

Department of Agriculture, Fisheries and Forestry -

Australia (AFFA) GPO Box 858 Canberra ACT 2601

Australia

Tel: 61-2-6272-5364 Fax: 61-2-6272-3150

E-mail: bob.biddle@affa.gov.au

Dr Lee Cook

NSW Agriculture 161 Kite Street Locked Bag 21 Orange NSW 2800 Australia

Tel: 61-2-6391-3722 Fax: 61-2-6391-3740

E-mail: lee.cook@agric.nsw.gov.au

Dr Warren Henry

Global Director Regulatory Affairs Alpharma Inc. One Executive Drive Fort Lee, New Jersey 07024

United States of America Tel: 201-228-5067 Fax: 201-947-3879

E-mail: warren.henry@alpharma.com

Dr Peter Holdworth

Avcare Ltd

Locked Bag 916 ACT 2601

Australia

Tel: 62-2-6230-6399 Fax: 62-2-6230-6355

E-mail: sraah@avcare.org.au

Dr Peter Miller

Program Manager, Animal Programs National Residue Survey, AFFA GPO Box 858 Canberra ACT 2601

Australia

Tel: 61-2-6272-3762 Fax: 61-2-6272-4023

E-mail: peter.miller@affa.gov.au

Dr Philip Reeves

Team Leader - Veterinary Residues Evaluation National Registration Authority for Agricultural and Veterinary Chemicals

P.O. Box E240 Kingston ACT 2604

Australia

Tel: 61-2-6272-3800 Fax: 61-2-6272-3551 E-mail: preeves@nra.gov.au

Dr Terry Spencer

Deputy Analyst

Australian Government Analytical Laboratories

GPO Box 1844 Canberra ACT 2601

Australia

Tel: 61-2-6213-6102 Fax: 61-2-6213-6815

E-mail: terry.spencer@agal.gov.au

BELGIUM BELGIQUE BELGICA

Dr Marc Cornelis

Conseiller général Institut d'expertise vétérinaire

Rue de la Loi 56 1040 Bruxelles Belgium

Tel: 32-2-287-02-53 Fax: 32-2-287-02-39

E-mail: marc.cornelis@ivkiev.fgov.be

Dr Walter Smedts

Vétérinaire

Institut d'expertise vétérinaire

Rue de la Loi 56 1040 Bruxelles

Belgium

Tel: 32-2-287-02-07 Fax: 32-2-287-02-39

E-mail: walter.smedts@ivkiev.fgov.be

Dr Johan Vanhemelrijck

Sécrétaire général

FEDESA

Rue Defacqz 1 b8 1000 Bruxelles

Belgium

Tel: 32-2-543-75-60 Fax: 32-2-537-00-49 E-mail: fedesa@fedesa.be

BRAZIL BRESIL BRASIL

Mr Lucas Medeiros Dantas

Agronomist (Food General Management) Ministry of Health Brazilian Health Surveillance Agency

SEPN 515 Bloco B Ed. Omega, 3rd Floor

Distrito Federal 70770-502 Brasilia – Brazil – BR Tel: 55-61-448-1116 Fax: 55-61-448-1080

E-mail: lucas.medeiros@anvisa.gov.br

Dr Sebastiao C Guedes

Rua Muniz De Souza 1304 Aclimacao CEP 01534-001 Sao Paulo

SP, Brazil

Tel: 55-11-3207-4633 Fax: 55-11-3209-5482 E-mail: scguedes@uol.com.br

Mr Ricardo R. Pamplona

Coordinator of Veterinary Products Ministry of Agriculture, HusbanDr.y and Supply Esplanada, Bloco D, Anexo A Sala 314 - A 70000 Brasilia DF

Brazil

Tel: 55-61-218-2704 Fax: 55-61-323-5936

E-mail: rpamplona@agricultura.gov.br

Ms Maria Angelica Ribeiro de Oliveira

Medico Veterinario

Ministry of Agriculture, Husbandry and Supply

Esplanada dos Ministerios Bloco "B"

Anexo "B" 1 Abdar Sala 116

Distrito Federal 70043-900

Brasilia-Brazil

Tel: 55-61-218-3824 Fax: 55-61-218-2727

E-mail: ribeiro@agricultura.gov.br

CANADA

Dr Vasu Dev Sharma

(Head of Delegation)

Chief, Human Safety Division

Veterinary Drugs Directorate

Health Products and Food Branch

Health Canada

Holland Cross Complex

Tower A, Ground Floor

11 Holland Avenue

Ottawa, Ontario K1A 0K9

Canada

Tel: 613-957-8061

Fax: 613-957-3861

E-mail: Vasu_Dev_Sharma@hc-sc.gc.ca

Dr Cris Basudde

Drug Evaluator, Human Safety Division

Health Canada

Veterinary Drugs Directorate

Health Products and Food Branch

Holland Cross Complex

Tower A, Ground Floor

11 Holland Avenue

Ottawa, Ontario K1A 0K9 Canada

Tel: 613-957-3805

Fax: 613-957-3861

E-mail: cbasudde@hc-sc-gc.ca

Dr Jacques Asselin

Chemist

Agriculture - Quebec

2700 Einstein

STE-FOY (P.Q.) G1P 3W8

Canada

Tel: 418-266-4440 ext. 213

E-mail: jacques.asselin@agr.gouv.qc.ca

Mr Dennis Lein

Senior Advisor

Food Regulatory Program

Food Directorate, Health Products Branch

Health Canada

Bureau of Food Regulatory, International and

Interagency Affairs

Health Protection Building Tunney's Pasture A.L. 0702C1

Ottawa, Ontario K1A 0L2

Canada

Tel: 613-957-1751

E-mail: Dennis_Lein@hc-sc-gc-ca

Dr James MacNeil

Head, Center for Veterinary Drug Residues

Saskatoon Laboratory

Canadian Food Inspection Agency

116 Veterinary Road Saskatoon, SK S7N 2R3

Canada

Tel: 306-975-5347 Fax: 306-975-5711

E-mail: jmacneil@inspection.gc.ca

Dr Maurice W. Smith

Manager - Technical & Regulatory Affairs

Canadian Delegation

Box 88

1 Field Crest Road

Inglewood, Ontario L5N 1W1

Canada

Tel: 905-826-1800 Fax: 905-838-0082

E-mail: maurice.smith@alpharma.com

CHILE CHILI

Dr Silvia Pizarro Hofer

Medico Veternario Republica de Chile

Ministerio de Agricultura

Servicio Agricola y Ganadero

Avda. Bulnes 107 Apt #43

Chile

Tel: 56-2-699-6526 Fax: 56-2-699-6495

E-mail: farmacor@sag.minagri.gob.cl

CHINA CHINA CHINA

Dr Sheng Yuanxian

(Head of Delegation)

Bureau of Animal Husbandry and Veterinary Medicine

Ministry of Agriculture 11 Nongzhanguan Nanli

Beijing, China 100026 Tel: 8610-641-92842

Dr Shen Jianzhong

China Agriculture University

Beijing 100094

P.R. China

Tel: 8610-628-92803 Fax: 8610-624-64487

E-mail: sjzwyo@public.bta.net.cn

Dr Xu Shixin

China Control Institute of Veterinary Drug

Ministry of Agriculture

No. 8 Zhongguancun South Street

Beijing, China 100081 Tel: 8610-621-58844 Fax: 8610-689-77536

E-mail: cgsyjcso@public.east.net.cn

Dr Zonghi Yuan

Professor

Huazhong Agricultural University

Wuhan, Hubei 430070

P.R. China

Tel: 0086-27-827-80918 Fax: 0086-27-827-85852

E-mail: Yuan5802@public.wh.hb.cn

COLOMBIA COLOMBIE

Dr Mcallister Tafur Garzón

(Head of Delegation)

Coordinator Grupo Incocuidad Cadenas

Agroalimentarias Pecuarias

Instituto Colombiano Agropecuario ICA

Calle 37 #8-43 Piso 4

Bogota Columbia

Tel: 57-1-332-5005

E-mail: mcallister.tafur@ica.gov.co

COSTA RICA

Dr Benigno Alpizar Montero

Medico Veterinario

M.A.G.

Direccion de Salud Animal

San Jose Costa Rica

Tel: 506-260-93-40 Fax: 506-260-82-91

E-mail: balpizar@protecnet.go.cr

Dr Jose Luis Rojas

Medico Veterinario

Ministerio de Agricultura y Ganaderia 1 Km Oeste Jardines del Recuerdo

San Jose Costa Rica

Tel: 506-260-83-00 Fax: 506-260-54-83

E-mail: Joluroma@yahoo.com

DENMARK DANEMARK DINAMARCA

Ms Ulla Bertelsen

(Head of Delegation) Scientific Adviser

Danish Veterinary and Food Administration

Division of Food Safety Morkhoj Bygade 19 DK-2860, Soborg Denmark

Tel: 45 33 95 60 00 E-mail: uab@fdir.dk

Dr Per Henriksen

Acting Head of Veterinary Section Danish Medicines Agency Ministry of Health 378 Frederikssundsvej DK-2700, Bronchoj

Tel: 45-44-88-92-42 E-mail: peh@dmka.dk

Mr Mikael Pedersen

Research Chemist

Division of Chemical Contaminants Ministry of Food, Agriculture, and Fisheries Danish Veterinary and Food Administration Institute of Food Research and Nutrition

Morkhoj Bygade 19 DK2860, Soborg Denmark

Tel: 45-33-95-60-00 Fax: 45-33-95-60-01 E-mail: mip@fdir.dk

FRANCE FRANCE FRANCIA

Dr Jacques Boisseau (Head of Delegation)

Director the ANMV-AFSSA La Haute Marche

Javene BP 90203 35302 Fougeres

France

Tel: 02-99-94-78-72 Fax: 02-99-92-78-99

E-mail: J.boisseau@anmv.afssa.fr

Dr Francois Vedeau

Head of the Veterinary Pharmaceutical Unit DGAL - Ministere de l' Agriculture et de la Peche 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15

France

Tel: 01-49-55-58-43 Fax: 01-49-55-43-98

E-mail: francois.vedeau@agriculture.gouv.fr

GERMANY ALLEMAGNE ALEMANIA

Dr Gerhard Kothmann

(Head of Delegation)

Federal Ministry of Consumer Protection

Food and Agriculture Head of Directorate

Security of Food Stuffs of Animal Origin

Rochusstraße 1 53123 Bonn Germany

Tel: 49-1888-529-4670

E-mail: Gerhard.Kothmann@bmvel.bund.de

Dr Alexander Böttner

Product Development Intervet Innovation GmbH

Zur Propstei

55270 Schwabenheim

Germany

Tel: 49(0)6130 948-190 Fax: 49(0)6130 948-506

E-mail: alexander.boettner@intervet.com

Dr Ludwig Klostermann

Bayer AG

Animal Health Business Group Policy and Issues Management

51368 Leverkusen

Germany

Tel: 49(0)2173 384-861 Fax: 49(0)2173 384-896

E-mail: ludwig.klostermann.LK@bayer-ag.de

Dr Reinhard Kroker

Bgvv

Head of Veterinary Medicinal Product Authorization,

Residue Control, Feed Additives

Diedersdorfer Weg 1 D-12277 Berlin

Germany

Tel: 49-1888-412-23-64 Fax: 49-1888-412-29-65 E-mail: r.kroker@bgvv.de

Dr Martin Schneidereit

Geschäftsführer

Bundesverband fuer Tiergesundheit

Aennchenplatz 6 53173 Bonn Germany

Tel: 49-228-318-296 Fax: 49-228-318-298

E-mail: bft-animalhealth@t-online.de

Dr Walther Heeschen

Director and Professor (Vet) Bundestierärztekammer (BTK) Dielsweg 9 D-24105 Kiel Germany

Tel: 49-431-34106

E-mail: heeschen@t-online.de

Dr Ilse-Dore Schütt

Head of Devision for Veterinary Drugs and Professions Federal Ministry of Health Am Propsthof 78a

D-53113 Bonn

Germany

Tel: 49-1888-441-1190 Fax: 49-1888-441-4967 E-mail: shuett@bmg.bund.de

Dr Gertraud Suhren

Federal Dairy Research Centre Hermann Weigmannstr. 1 Kiel, D-24103 Germany

Tel: 49-431-609-2412 E-mail: suhren@bafm.de

INDONESIA INDONESIA INDONESIA

Mr Rismansyah Danasaputra

(Head of Delegation)

Director, Processing and Marketing of Livestock

Products

Directorate General of Processing and Marketing for

Agricultural Products

Indonesian Ministry of Agriculture

Kanpus Deparemen Pertanian, GD D, Lt. ILI

Jl. Harsono RM No. 3, Ragunan Pasar Minggu

Jakarta Selatan 12550

Indonesia

Tel: 021-781-5880 Fax: 021-781-5880

E-mail: risman@deptan.go.id

Dr Budi Tri Akoso

Director of Animal Health Directorate General of Livestock Indonesian Ministry of Agriculture Kanpus Deparemen Pertanian, GD D, Lt. ILI Jl. Harsono RM No. 3, Ragunan Pasar Minggu Jakarta Selatan 12550

Indonesia

Tel: 021-781-0090 Fax: 021-781-5783

Dr Tri Budhi Murdiati.

Research Institute for Veterinary Science

Jl. R.E. Martadinata No. 30

Bogor 16114 Indonesia

Tel: 0251-334456 Fax: 0251-336425

E-mail: triashar@indo.net.id

Ms Dewi Novia Tarwyanti

Center for Standardization and Accreditation Indonesian Ministry of Agriculture Kanpus Deparemen Pertanian, GD D, Lt. ILI Jl. Harsono RM No. 3, Ragunan Pasar Minggu Jakarta Selatan 12550

Indonesia

Tel: 62-21-700-42042

IRELAND IRELANDE IRLANDA

Mr Paul Rafter

(Head of Delegation)

Superintending Veterinary Inspector

Dept Agriculture, Food, and Rural Development

Central Meat Control Laboratory

Abbotstown, Catleknock

Dublin, Ireland Tel: 353-1-6072950 Fax: 353-1-8214966

E-mail: paul.rafter@agriculture.gov.ie

Dr J. Gabriel Beechinor

Irish Medicines Board Earlsfort Centre Earlsfort Terrace Dublin 2 Ireland

Tel: 353-1-676-4971 ext. 2172/2203

Fax: 353-1-634-4046 E-mail: imb@imb.ie **ITALY ITALIE ITALIA**

Dr Brunella Lo Turco

Segretario Generale Comitato Italiano Codex Alimentarius Ministero Politiche Agricole Via Sallustiana 10 Roma 00100 Italy

Tel: 0039064880273 Fax: 0039064880273 E-mail: blturco@tiscali.it

JAPAN JAPON

Mr Turumi Kazuhiko

Section Chief Standards Division Department of Food Safety Pharmaceutical and Food Safety Bureau Ministry of Health Labour and Welfare 1-2-2 Kasumigaseki Chiyoda-ku Tokyo 100-8045 Japan

Tel: 81-3-3595-2351 Fax: 81-3-3501-4868

E-mail: turumi-kazuhiko@mhlus.go.jp

Dr Yukiko Yamada

Director, International Affairs (Food Research) Counsellor, Research and Development National Food Research Institute 2-1-12 Kannondai, Tsukuba 305-8642 -- and --

Counsellor for Research and Development Agriculture, Forestry and Fisheries Research Council

Secretariat

Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries

Tel: 81-298-38-8017 Fax: 81-298-38-8006

E-mail: yamadayk@nfri.affrc.go.jp

Dr Kunitoshi Watanabe

Technical Adviser Japan Food Hygiene Association Jingumae 2-6-1 Shibuya-ku, Tokyo

Tel: 81-3-3403-2111

E-mail: kunitoshi.watanabe@ah.movartis.com

KOREA, REPUBLIC OF RÉPUBLIQUE DE CORÉE REPUBICA DEL COREA

Ms Sang Hee Jeong

(Head of Delegation) Senior Researcher

Veterinary Dr.ugs Toxicology Division

National Veterinary Research and Quarantine Service

Ministry of Agriculture and Forestry

#480 Anyang 6 Dong Anyang City, 430-016 Republic of Korea Tel: 82-31-467-1836 Fax: 82-31-467-1845

E-mail: jeongsh@mail.nvrqs.go.kr

Dr Ock Hyeun Cho

Veterinary Officer Animal Health Division Livestock Bureau Ministry of Agriculture and Forestry #1 Chungang-Dong Kwachon City, 427-719 Republic of Korea Tel: 82-2-504-0908

Fax: 82-2-500-1932 E-mail: chooh@maf.go.kr

Dr Kveong Ae Park

Veterinary Officer

Kyonggido Livestock Veterinary Service

Gagok-Ri 177-1, Hwado-Eup Namyangju shi

Kyonggido Republic of Korea Tel: 82-31-593-4011 Fax: 82-31-593-4012 E-mail: parkka@kg21.net

Dr Jong Whan Lee

Officer

Livestock Administration Division

4 Chungang-Dong JeonJu City Republic of Korea Tel: 82-63-280-4641

E-mail: luh2880@hanmail.net

MEXICO MEXIQUE

Dr Ofelia Flores

Subdirectora de Constatacion SAGARPA – SENASICA

Km 11.5 Carretera Cuernauaca-Cuautla Diutepec, Morelos, Mexico C.P. 62370

Tel: 777-3190202

Fax: 777-3190202 ext. 126 E-mail: cenapa@injosef.com.mx

NETHERLANDS PAYS-BAS PAISES BAJOS

Dr D.G. Groothuis

Senior Veterinary Public Health Officer General Inspectorate P.O. Box 16, 108 2500 BC The Hague The Netherlands Tel: 31-70-340-50-60

E-mail: Dick.Groothuis@kvw.nl

Dr Arie Ottevanger

Senior Veterinary Officer

Parnassusplein 5

Ministry of Health, Welfare and Sport

PO Box 20350 2500 EJ The Hague The Netherlands Tel: 31-70-340-6886 Fax: 31-70-340-5554

E-mail: a.ottevanger@minvws.nl

Dr Rainer W. Stephany

Director

EU Community Reference Laboratory (CRL)

Antonie van Leeuwenhoeklaan 9

P.O. Box 1

3720 BA Bilthoven The Netherlands

Tel: 31-30-274-2717

E-mail: Rainer.Stephany@rivm.nl

Dr Gijs T.J.M. Theunissen

Policy Affairs

Department of Veterinary and Food Policy

Ministry of Agriculture

Nature Management and Fisheries

73 Bezuidenhoutseweg

PO Box 20401

2500 EK The Hague

The Netherlands

Tel: 31-70-378-4594

Fax: 31-70-378-6141

E-mail: g.t.j.m.theunissen@vva.agro.nl

NEW ZEALAND NOUVELLE-SELANDE NUEVA ZELANDIA

Dr Bill Jolly

(Head of Delegation) Counsellor Veterinary Services Ministry of Agriculture and Forestry

P.O. Box 2526

Wellington, New Zealand Tel: 64-4-474-4100 Fax: 64-4-474-4239

E-mail: jollyb@maf.govt.nz

Mr John Reeve

National Manager (Toxicology and Residues)

Food Assurance Authority

Ministry of Agriculture and Forestry

P.O. Box 2526

Wellington, New Zealand

Tel: 64-4-460-8733 Fax: 64-4-460-8771

E-mail: reevej@maf.govt.nz

NORWAY NORVEGE **NORUEGA**

Prof Magne Yndestad

Norwegian School of Veterinary Science

P.O. Box 8146 Dep.

0033 Oslo

Norway

Tel: 47 22-96-48-30 Fax: 47 22-96-48-50

E-mail: magne.yndestad@veths.no

Dr Sverre Ola Roald

Regional Director of Fisheries and Aquaculture

P.O. Box 1323 N-6001 Alesund

Norway

Tel: 47 70-10-12-07 Fax: 47 70-10-12-01

E-mail: sverre-ola.roald@mr.fiskeridir.dep.telemax.no

PANAMA

Dr.Hector G. Cedeno

Medico Veterinario Ministerio de Salud Ave Gorgas Edificio 253

Ancon, Panama Tel: 262-1671

Fax: 262-2793

E-mail: hectorgonzalo@hotmail.com

PHILLIPINES

Dr Criselda P. Pagluanan

Chief, Laboratory Services Division National Meat Inspection Commission Visayas Avenue, Dilliman

Quezon City, 1100

Phillipines

Tel: 00632 9243119 Fax: 00632 9243119 loc.28

E-mail: crisel.pvet@pacific.net.ph

PORTUGAL

Dr Maria Helena Ponte

Head of Unit of Means of Defense of Animal Health Direccao – Geral De Veterinaria Director-General, Veterinary

Largo da Academia Nacional de Belas

Artes N°2

1200 Lisboa, Portugal Tel: 351-21-323-9536 Fax: 351-21-323-9565

E-mail: Helena_Ponte@dgv.min-agriultura.pt

REPUBLIC OF TRINIDAD AND TOBAGO

Dr Joseph Ryan

Veterinary Pathologist EWMSC Building 49 Uriah Butler Highway Champs Fleurs Trinidad and Tobago Tel: 868 645-4593 Fax: 868 645 4593

E-mail: Vetlab@tstt.net.tt

SPAIN ESPAGNE ESPANA

Dr José Antonio Garrido Pérez

(Head of Delegation)
Consejero Técnico
Ministerio de Sanidad y Consumo
Direccion General de Salud Publica
Paseo del Prado 18-20
28071 Madrid
Spain

Spain

Tel: 34-91-596-2095 Fax: 34-91-596-4409 E-mail: jgarrido@msc.es

Mr Angel Javier Lazaro Ruiz

Head of Animal Health Rapid Alert System Ministry of Agriculture, Fisheries and Food C/Corazon de Maria

8 4th Floor 28002 MaDr.id, Spain Tel: 34-91-347-8351 Fax: 34-91-347-8299

E-mail: jlazaror@mapya.es

SWEDEN SUEDE SUECIA

Ms Aase Tronstad

(Head of Delegation)
Senior Administrative Officer
Ministry of Agriculture
SE-103-33 Stockholm
Sweden

Tel: 46-84-05-11-79 Fax: 46-84-05-49-70

E-mail: aase.tronstad@agriculture.ministry.se

Dr Kajsa Gustavsson

Senior Veterinary Inspector National Food Administration Box 622 SE-751 26 Uppsala

Sweden

Tel: 46-18-17-56-86 Fax: 46-18-10-58-48 E-mail: kagu@slv.se

Mr Hakan Johnsson

National Food Administration

Box 622

SE-751 26 Uppsala

Sweden

Tel: 46-18-17-57-05 Fax: 46-18-10-58-48 E-mail: hajo@slv.se

Ms Eva Rolfsdotter Lonberg

Codex Coordinator for Sweden National Food Administration Box 622

SE-751 26 Uppsala

Sweden

Tel: 46-18-17-55-47 Fax: 46-18-10-58-48 E-mail: eva.lonberg@slv.se

SWITZERLAND SUISSE SUIZA

Dr Herbert Koch

(Head of Delegation) Swiss Veterinary Office Chemistry Section Schwarzenburgerstr. 161 CH-3003 Berne Switzerland

Tel: 41-31-323-8539 Fax: 41-31-323-3813

E-mail: herbert.koch@bvet.admin.ch

Dr Roland Charriere

Swiss Federal Office of Public Health Head of Division Law Enforcement CH-3003 Berne Switzerland

Tel: 41-31-323-3104 Fax: 41-31-322-9574

E-mail: roland.charriere@bag.admin.ch

THAILAND THAILANDE TAILANDIA

Dr Danis Davitiyananda

(Head of Delegation) Department of Veterinary Pharmacology Faculty of Veterinary Science Chulalongkorn University Henri Dunang Road Bangkok 10330 Thailand

Tel: 662-375-8985 Fax: 662-374-8777

Ms Usa Bamrungbhuet

Standards Officer Thai Industrial Standards Institute Rama VI St., Ratchathewi Bangkok 10400 Thailand

Tel: 662-246-1993 Fax: 662-248-7987 E-mail: usak@tisi.go.th

Mr Kraingsak Dangprom

Director of Veterinary Public Health Department of Livestock Development Ministry of Agriculture & Co-Operative 69/1 Pyathai Rd. Bangkok 10400 Thailand

Tel: 662-653-4475 Fax: 662-653-4930

E-mail: kraingsak_vph@hotmaild.com

Dr Bangon Jinanarong

Deputy Director (Animal Health) Golden Food International, Ltd. 110 Mou 2 Sadtakij Road Nongsamsark, Baan Baun, Chonburi 20170 Thailand

Tel: 66-038-279370-1

E-mail: bangon@operamail.com

Ms Pornsri Laurujisawat

Manager

Thai Industry Federation 313 C.P. Tower 22nd Floor Building Silom Road Bankok Thailand 10500

Tel: 662-638-2881 Fax: 662-638-2536

E-mail: pornsril@yahoo.com

Dr Boonpeng Santiwattanatam

Thai Broiler Processing Exporters Association 313 C.P. Tower, 18th Floor Silom Road Bangrak, Bangkok 10500 Thailand

Tel: 662-638-2199

E-mail: packerai@asianet.co.th

Mr Lers Thisayakorn

Secretary General Thai Frozen Foods Association 92/6 6th Floor Sathorn Thani II North Sathorn Road, Bangrak Bangkok 10500

Tel: 662-235-5622-4 Fax: 662-235-5625

E-mail: thaiffa@ksc.th.com

TURKEY TURQUIE TUROUIA

Dr Omer Faruk Mutlu

General Directorate for Protection and Control Kucukesat rad No. 3 Bakanliklar

Ankara, Turkey 06610 Tel: 303-126-176-176

E-mail: mutlufaruk@yahoo.com

UNITED KINGDOM **ROYAUME-UNI REINO UNIDO**

Dr John FitzGerald

(Head of Delegation) Policy Director Veterinary Medicines Directorate Woodham Lane New Haw, Addlestone Surrey KT15 3LS United Kingdom Tel: 44-1932-338303

Fax: 44-1932-338348

E-mail: j.fitzgerald@vmd.defra.gsi.gov.uk

Dr Bryn Andrew Groves

Higher Scientific Officer Food Standards Agency Room 515B Aviation House

125 Kingsway

London, England WC2B 6NH

United Kingdom

Tel: 44-0207-276-8543

E-mail: bryn.groves@foodstandards.gsi.gov.uk

Dr Jack F. Kav

Residues, Surveillance and R&D Veterinary Medicine Directorate Woodham Lane New Haw, Addlestone Surrey KT15 3LS United Kingdom

Tel: 44-1932-338323 Fax: 44-1932-336618

E-mail: j.kay@vmd.defra.gsi.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA ÉTATS-UNIS D' AMÉRIQUE ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Dr Steven D. Vaughn

U.S. Delegate FDA/CVM, HFV - 130 7500 Standish Place, MPN 2 Rockville, MD 20955 United States of America Tel: 301-827-7584

E-mail: svaughn@cvm.fda.gov

Dr Richard Ellis

Alternate Delegate
Director, Scientific Research Oversight Staff
Office of Public Health and Safety
USDA/FSIS
1400 Independence Ave., SW
Aerospace Building
Rm. 333, 3rd Floor
Washington, DC 20024
United States of America
Tel: 202-690-6474

Dr Scott A. Brown

Senior Director
Animal Health Preclinical Development
Pharmacia Animal Health
7000 Portage Road
Kalamazoo, MI 49001
United States of America
Tel: 616-833-2412

Fax: 616-833-2412

E-mail: scott.a.brown@pharmacia.com

Dr Richard A. Carnevale

Vice President

Regulatory, Scientific and International Affairs

Animal Health Institute 1325 G Street, NW, Suite 700 Washington, DC 20005-3104 United States of America

Tel: 202-637-2440 Fax: 202-393-1667

E-mail: rcarnevale@ahi.org

Dr Pamela Chamberlain

Toxicologist
FDA/CVM, HFV-153
7500 Standish Place, MPN II
Rockville, MD 20855
United States of America

Tel: 301-827-0121 Fax: 301-594-2298

E-mail: pchambel@cvm.fda.gov

Mr Patrick Clerkin

Associate U.S. Manager for Codex U.S. Codex Office USDA/FSIS 1400 Independence Ave., SW Rm. 4861 - South Building Washington, DC 20250 United States of America Tel: 202-250-7760

E-mail: patrick.clerkin@usda.gov

Dr Steven DeVincent

Director of Ecology Program
Alliance for the Prudent Use of Antibiotics
75 Kneeland Street
Boston, MA 02111-1901
Tel: 617-636-0427
Fax: 617-636-3999

E-mail: stephen.devincent@tufts.edu

Ms Sondra Flick

Director Government & Industry Affairs Alpharma Inc. Animal Health Division One Executive Drive Fort Lee, NJ United States of America

Tel: 201-228-5074

E-mail: sandy.flick@alpharma.com

Dr Lynn Friedlander

Physiologist/Pharmacologist Division of Human Food Safety FDA/CVM, HFV-151 7500 Standish Place, MPN 2 Rockville, MD 20855 United States of America

Tel: 301-827-6985 Fax: 301-594-2298

E-mail: lfriedla@cvm.fda.gov

Dr Elizabeth A. Curry-Galvin

Assistant Director, Scientific Activities American Veterinary Medical Association 1931 N. Meacham Rd.

Suite 100

Schaumburg, IL 60173 United States of America Tel: 847-925-8070 ext.290

Fax: 847-925-9329

E-mail: Egalvin@avma.org

Dr David W. Gottschall

Associate Director, Regulatory Affairs Pfizer Animal Health 812 Springdale Dr.ive Exton, PA 19341 United States of America Tel: 610-363-3763

E-mail: gottsd@pfizer.com

Dr David F. Kowalczyk

Director, Regulatory Affairs Monsanto Company 800 N. Lindbergh Boulevard St. Louis, MO 63167 United States of America

Tel: 314-694-5348

E-mail: david.f.kowalczyk@monsanto.com

Dr Robert Livingston

Consultant to AHI 14441 Kings Grant Street North Potomac, MD 20878 United States of America Tel: 202-662-4126

Fax: 202-393-1667

E-mail: rclivingston@msn.com

Dr Alexander MacDonald

Consultant to Philbro Animal Health 710Route 46 East Fairfield, NJ 07004 United States of America Tel: 973-439-4709

E-mail: BeeMac201@aol.com

Mr C.W. McMillan

President C.W. McMillan Company PO Box 10009 AlexanDr.ia, VA 22310-0009 United States of America

Tel: 703-960-1982 Fax: 703-960-1982 E-mail: cwmco@aol.com

Dr Lawrence E. Miller

Senior Staff Veterinarian USDA: APHIS: Veterinary Services 4700 River Road, Unit 46 Riverdale, Maryland 20737 United States of America Tel: 301-734-7718

Fax: 301-734-7764 E-mail: lawerence.e.miller@usda.gov

Dr Larry C. Pendlum

Director, Government Affairs Elanco Animal Health A Division of Eli Lilly and Company Four Parkwood, Suite 105 500 East 96th Street Indianapolis, IN 46240-3733 United States of America Tel: 317-277-4628

Fax: 317-433-6353 E-mail: LCP@lilly.com

Dr John O'Rangers

Senior Regional Scientist FDA/CVM. HFV-150 7500 Standish Place, MPN 2 Rockville, MD 20855 United States of America Tel: 301-874-3365

E-mail: blundi@starpower.net

Ms Barbara Sanchez

U.S. Food and Drug Administration Office of the Commissioner Parklawn Building RM15A55 HFG-1 5600 Fishers Lane Rockville, MD 20857 United States of America Tel: 301-827-4544 E-mail: bsanchez@oc.fda.gov

Dr Linda Tolefson

Deputy Director Center for Veterinary Medicine, FDA 7519 Stanton Place Rockville, MD 20855 United States of America Tel: 301-827-2954 Fax: 301-827-4335

E-mail: ltollefs@cvm.fda.gov

Dr Nicholas Weber

Special Assistant for Risk Assessment FDA/CVM. HFV-150 7500 Standish Place, MPN 2 Rockville, MD 20855 United States of America Tel: 301-827-6986

E-mail: nweber@cvm.fda.gov

Dr Richard Wood

Food Animal Concerns Trust P.O. Box 14599 Chicago, IL 60614 United States of America

Tel: 773-525-4952 E-mail: rrwood@fact.cc

VIETNAM

Dr Le Hong Phuoc

Research Institute for Aquaculture No.2 116 Nguyen Dinh Chieu Street District 1

Ho Chi Minh City

Vietnam

Tel: 84-08-8299592 Fax: 84-08-8226807

E-mail: lehongphuoc@yahoo.com

Dr Le Duv Binh

Deputy Director

The National Fisheries Inspection and Quality

Assurance Center - Branch IV

30 Ham Nghi St

District 1

Ho Chi Minh City

Vietnam

Tel: 84-08-8214428 Fax: 84-08-8214428 E-mail: nafi4@hcm.vnn.vn

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS **ORGANISATIONS INTERNATIONALES** ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION

Dr W. Martin Strauss

Director, Global Regulatory Organizations Monsanto

600 13th Street, NW

Suite 660

Washington, DC 20005 Tel: 202-383-2845 Fax: 202-783-1924

E-mail: warren.m.strauss@monsanto.com

CONSUMERS INTERNATIONAL

Ms Lisa Y. Lefferts

Consumers International 526 Mountain Field Trail Nellysford, VA 22958 United States of America Tel: 434-361-2420

E-mail: llefferts@earthlink.net

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION (EU)

Mr Olli Mattila

Administrator General Secretariat

of the Council of the European Union

175 Rue de la Loi B-1048 Brussels Belgium

Tel: 32 2 285-8357 Fax: 32 2 285-7928

E-mail: olli.mattila@consilium.eu.int

EUROPEAN COMMISSION

Dr Gudrun Gallhoff

(Head of Delegation) **European Commission**

Health and Consumer Protection

Directorate-General

Rue de la Loi/Wetstraat 200 B-1049 Bruxelles/Brussel

Belgium

Tel: 32-2-296-71-28 Fax: 32-2-299-18-56

E-mail: gudrun.gallhoff@cec.eu.int

Dr Kornelia Grein

Head of Safety of Veterinary Medicines Sector European Medicines Evaluation Agency 7 Westferry Circus, Canary Wharf

London, E14 4HB United Kingdom Tel: 44-20-7418-8432 Fax: 44-20-74-18-84-47

E-mail: kornelia.grein@emea.euDr.a.org

Dr Annika Wennberg

Principal Administrator **European Commission** Directorate General Enterprise Rue de la Loi /Wetstraat 200 B-1049 Bruxelles/Brussel Belgium

Tel: 32-2-296-1056 Fax: 32-2-296-15-20

E-mail: annika.wennberg@cec.eu.int

INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE (ICA)

Mr Kazuo Onitake

Safety Policy Service Japanese Consumers' Co-Operative Union Co-Op Plaza

3-29-8, Shibuya, Shibuya-ku Tokyo, Japan 150-8913 Tel: 81-3-5778-8109 Fax: 81-3-5778-8008

E-mail: kazuo.onitake@jccu.co-op.or.jp

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)

Dr Gertraud Suhren

Institut for Hygiene and Food Safety Federal Dairy Research Centre

Postfach 60 69

D - 24121 Kiel, Germany Tel: 49 431 609 2412 Fax: 49 431 609 2308 E-mail: suhren@bafm.de

INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL HEALTH (IFAH)

Dr Anthony Mudd

(Head of Delegation) Acting Executive Director

International Federation for Animal Health

Rue Defacqz 1

1000 Brussels, Belgium Tel: 32-2-541-0119 E-mail: ifah@ifahsec.org

Dr Raul Guerrero

FILASA

C/o Elanco Animal Health

A Division of Eli Lilly and Company

2001 West Main Street Greenfield, Indiana 46140 United States of America

Tel: 317-277-4434 Fax: 317-277-4755

E-mail: guerrero raul j@lilly.com

Dr Chao Liang

General Manager

Alpharma AHD China Market

3 Bai Shi Qiao Road

Beijing Friendship Hotel, Rm. 64022

Beijing, China 100873 Tel: 86-10-6871-1263 Fax: 86-10-6871-1264

E-mail: chao.liang@alpharma.com

Dr Mike McGowan

Pfizer Animal Health

Eastern Point Road - Mail Stop 8200-40

Groton, CT 06340 United States of America Tel: 860-441-4947 Fax: 860-715-7670

E-mail: michael j mcgowan@groton.pfizer.com

Dr Hariolf Schmid

Head, Development Management Novartis Animal Health Inc. P.O. Box CH-4002 Basel, Switzerland

Tel: 41-61-697-57-16 Fax: 41-61-697-70-80

E-mail: hariolf.schmid@ah.novartis.com

Dr Bruce A. Somervile

Technical Director, Regulatory Affairs Merial Limited 3239 Satellite Boulevard Duluth, Georgia 30096 United States of America Tel: 678-638-3710

E-mail: bruce.somerville@merial.com

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS

Dr Marjorie Medina

(Head of Delegation) Institute of Food Technologists 221 North LaSalle St. Chicago, IL 60137 United States of America Tel: 215-233-6436

Fax: 215-233-6581

E-mail: mmedina@arserrc.gov

Dr Rosetta Newsome

Director, Science & Communications Institute of Food Technologists 221 North LaSalle St, Suite 300 Chicago, IL 60601-1291 United States of America Tel: 312-782-8424

Fax: 312-782-8348

E-mail: rlnewsome@ift.org

OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES

(OIE)

Dr Barbara Röstel

Bundesinstitut fuer gesundheitlichen Verbraucherschutz und Veterinaermedizin

-- and -

FAO/WHO Collaborating Centre for Research, and Training in Food Hygiene & Zoonoses Thielallee 88 – 92

14195 Berlin - Dahlem

Germany

Tel: 49 30 8412 32 55 Fax: 49 32 8412 33 74 Email: b.roestel@bgvv.de

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO) ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN

Dr Manfred Luetzow

(Head of Delegation)

FAO Joint Secretary of JECFA

Food and Agriculture Organization of the United

Nations

Food and Nutrition Division Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome Fax: 39-06-570-54593 ItalyTel: 39-06-570-55425 E-mail:

manfred.luetzow@fao.org

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ORGANIZACION MUNDIAL DE LA SALUD

Dr John L. Herrman

(Head of Delegation)

WHO Joint Secretary of JECFA

International Programme on Chemical Safety

WHO

1211 Geneva 27

Switzerland

Tel: 41-22-791-3569 Fax: 41-22-791-4848 E-mail: hermanj@who.int

Dr H. Peter Braam

Scientist Food-Borne Surveillance Emerging Public Health Risks Team Department of Communicable Disease Surveillance and Response WHO

CDS/CSR/EPH 20, Avenue Appia

CH-1211 Geneva 27

Switzerland

Tel: 41-22-791-2882 Fax: 41-22-791-4893 E-mail: braamp@who.int

WORLD VETERINARY ASSOCIATION

Dr Leon H. Russell

(Head of Delegation) North America Councilor World Veterinary Association 33 Linda Lane College Station, TX 77845 United States of America Tel: 979-776-8506

E-mail: lrdvm@tca.net

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME SECRETARIAT

Mr David Byron

Food Standards Officer
Joint FAO/Who Food Standards Programme
FAO, ESNS
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tel: 39-06-5705-4419

E-mail: david.byron@fao.org

Ms Annamaria Bruno

Food Standards Officer Joint FAO/WHO Food Standards Programme Food and Nutrition Division Room C-272 Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome Italy

Tel: (39) 06 57056254 Fax: (39) 06 57054593 E-mail: annamaria.bruno@fao.org

UNITED STATES SECRETARIAT

Ms Sally Fernandez

Planning Staff USDA/FSIS/OM/PS Aerospace Building 3rd Floor - Room 405 901 D Street, SW Washington, DC United States of America

United States of America Tel: 202-690-6524

E-mail: Sally.Fernandez@USDA.gov

Ms Ida Gambrell

Planning Staff USDA/FSIS/OM/PS Aerospace Building 3rd Floor - Room 415 901 D Street, SW Washington, DC United States of America

Tel: 202-690-6516

E-mail: Ida. Gambrell@USDA.gov

Ms Mary Harris

Planning Staff USDA/FSIS/OM/PS Aerospace Building Room 397 901 D Street, SW Washington, DC United States of America Tel: 202-690-6516

E-mail: Mary.Harris@USDA.gov

ANNEXE II

PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

(Avancés à l'étape 8 de la Procédure du Codex)

Abamectine

DJA :0-2 μg/kg de poids corporel (1997)

Fixée pour la somme de l'abamectine et de (Z)-8,9 isomère par le JMPR de 1997.

Définition des résidus : Avermectine B_{1a}.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Foie	100	8	47	10 V, 11 IV, 12 IV
Bovins	Rognons	50	8	47	10 V, 11 IV, 12 IV
Bovins	Graisse	100	8	47	10 V, 11 IV, 12 IV

Carazolol

DJA: 0-0,1 µg/kg de poids corporel (1994)

DJA basée sur les réactions pharmacologiques aiguës du carazolol.

Définition des résidus : Carazolol

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Porcins	Muscle	5 1/	8	38, 43, 52	7 V, 8 V, 9I V, 10 II, 11 IV, 12 IV
Porcins	Foie	25	8	38, 43, 52	7 V, 8 V, 9I V, 10 II, 11 IV, 12 IV
Porcins	Rognons	25	8	38, 43, 52	7 V, 8 V, 9 IV, 10 II, 11 IV, 12 IV
Porcins	Graisse/peau	5 1/	8	38, 43, 52	7 V, 8 V, 9IV, 10 II, 11 IV, 12 IV

1/ La concentration au point d'injection deux heures après le traitement peut résulter en un apport supérieur à la dose de référence aiguë. Par conséquent, il convient de respecter un délai de retrait approprié.

Chlortétracycline/Oxytétracycline/Tétracycline

DJA: 0-30 μg/kg de poids corporel (1998)

DJA de groupe pour la chlortétracycline, l'oxytétracycline et la tétracycline.

Définition des résidus : Médicaments apparentés, seuls ou en association.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Porcins	Muscle	200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Ovins	Muscle	200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Volaille	Muscle	200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Poisson	Muscle	200 T 1/	8	50	11V, 12 IV
Crevettes	Muscle	200 1/2/	8	50	11V, 12 IV
Bovins	Foie	600	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Porcins	Foie	600	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV 12 IV
Ovins	Foie	600	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Volaille	Foie	600	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Bovins	Rognons	1200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Porcins	Rognons	1200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Ovins	Rognons	1200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Volaille	Rognons	1200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Bovins	Lait	100	8	45, 47	9V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Ovins	Lait	100	8	45, 47	9V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Volaille	Œufs	400	8	45, 47, 50	9V, 10 V, 11 IV, 12 IV

Voir aussi oxytétracyline

Clenbutérol

DJA: 0-0.004 μg/kg de poids corporel (1996)

Définition des résidus : Clenbutérol.

Espèces	Tissus	LMR ($\mu g/kg$)	Étape JECFA	CCRVDF
Bovins	Lait	0,05	8 47	10 VI, 11VI, 12 V

^{1/} Ne s'applique qu'à l'oxytétracycline.

^{2/} *Penaeus monodon*. La LMR actuelle du Codex de 100 μg/kg dans les crevettes géantes pour l'oxytétracycline a été adoptée en 1997.

Cyfluthrine

DJA: 0-20 μg/kg de poids corporel (1997)

Définition des résidus : Cyfluthrine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	20	8	48	11V, 12 IV
Bovins	Foie	20	8	48	11V, 12 IV
Bovins	Rognons	20	8	48	11V, 12 IV
Bovins	Graisse	200	8	48	11V, 12 IV
Bovins	Lait	40	8	48	11V, 12 IV

Éprinomectine

DJA: 0-10 µg/kg de poids corporel (1998)

Définition des résidus : Éprinomectine B1a

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	100	8	50	11V, 12 IV
Bovins	Foie	2000	8	50	11V, 12 IV
Bovins	Rognons	300	8	50	11V, 12 IV
Bovins	Graisse	250	8	50	11V, 12 IV
Bovins	Lait	20	8	50	11V, 12 IV

Phoxime

DJA: 0-4 µg/kg de poids corporel (1999)

Définition des résidus: Phoxime

Espèces	Tissus	LMR (µg	g/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	50	T	8	52	12 V
Porcins	Muscle	50	T	8	52	12 V
Ovins	Muscle	50	T	8	52	12 V
Caprins	Muscle	50	T	8	52	12 V
Bovins	Foie	50	T	8	52	12 V
Porcins	Foie	50	T	8	52	12 V
Ovins	Foie	50	T	8	52	12 V

Espèces	Tissus	LMR (µg	g/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Caprins	Foie	50	T	8	52	12 V
Bovins	Rognons	50	T	8	52	12 V
Porcins	Rognons	50	T	8	52	12 V
Ovins	Rognons	50	T	8	52	12 V
Caprins	Rognons	50	T	8	52	12 V
Bovins	Graisse	400	T	8	52	12 V
Porcins	Graisse	400	T	8	52	12 V
Ovins	Graisse	400	T	8	52	12 V
Caprins	Graisse	400	T	8	52	12 V
Bovins	Lait	10	T	8	52	12 V

Somatotropine porcine

DJA: Non spécifiée (1999)

Définition des résidus : Sans objet

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Porcins	Muscle	Non spécifiée	8	52	12 V
Porcins	Foie	Non spécifiée	8	52	12 V
Porcins	Rognons	Non spécifiée	8	52	12 V
Porcins	Graisse	Non spécifiée	8	52	12 V

ANNEXE III

PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

(Avancés aux étapes 5/8 de la Procédure du Codex)

Cyhalothrine

DJA : 0-2 μ g/kg de poids corporel (2000) DJA 1/ provisoire

Définition des résidus : Cyhalothrine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	20 T	5/8	54	
Porcins	Muscle	20 T	5/8	54	
Ovins	Muscle	20 T	5/8	54	
Bovins	Foie	20 T	5/8	54	
Porcins	Foie	20 T	5/8	54	
Ovins	Foie	20 T 2/	5/84	54	
Bovins	Rognons	20 T	5/8	54	
Porcins	Rognons	20 T	5/8	54	
Ovins	Rognons	20 T	5/8	54	
Bovins	Graisse	400 T	5/8	54	
Porcins	Graisse	400 T	5/8	54	
Ovins	Graisse	400 T	5/8	54	
Bovins	Lait	30 T	5/8	54	

LA DJA étant provisoire, toutes les LMR sont provisoires.

^{1/} Les résultats des études pertinentes pour l'établissement d'une dose sans effet observé (DSEO) relative aux effets sur le comportement neurologique des animaux de laboratoire sont requis pour les évaluations de 2002.

^{2/} Les résultats de la validation des méthodes d'analyse utilisées pour confirmer une limite de quantification de 0,01 mg/kg (foie d'ovin) sont requis pour les évaluations de 2002.

Ivermectine

DJA: 0-1 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : 22,23-Dihydroavermectine Bla (H2Bla)

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Lait	10 T 1/	5/8	54	

^{1/} Les données relatives à la validation des méthodes d'analyse et les informations relatives aux autres voies d'application pour les bovins dans le cadre de l'évaluation des résidus dans le lait sont requises pour les évaluations de 2002.

Lincomycine

DJA: 0-30 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : Lincomycine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	100 T 1/	5/8	54	
Porcins	Muscle	100	5/8	54	
Ovins	Muscle	100 T 1/	5/8	54	
Poulet	Muscle	100 T 1/			
Bovins	Foie	500 T 1/	5/8	54	
Porcins	Foie	500	5/8	54	
Ovins	Foie	500 T 1/	5/8	54	
Poulet	Foie	500 T 1/			
Bovins	Rognons	1500 T 1/	5/8	54	
Porcins	Rognons	1500	5/8	54	
Ovins	Rognons	1500 T 1/	5/8	54	
Poulet	Rognons	1500 T 1/			
Bovins	Graisse	100 T 1/	5/8	54	
Porcins	Graisse	100/	5/8	54	
Ovins	Graisse	100 T 1/	5/8	54	
Poulet	Graisse	100 T 1/			
Bovins	Lait	150	5/8	54	

^{1/} Des données similaires à celles fournies pour les tissus de porcins, qui démontrent que la lincomycine est le principal élément associé à une activité microbiologique importante au niveau des tissus de bovins, d'ovins et de poulets, sont requises pour les évaluations de 2002.

ANNEXE IV

PROJETS DE LIMITES MAXIMALES REVISEES POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

(Retournés à l'étape 6 de la Procédure du Codex)

Fluméquine

DJA: 0-30 µg/kg de poids corporel (1997)

Définition des résidus : Fluméquine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Porcins	Muscle	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Ovins	Muscle	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Poulet	Muscle	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Truite	Muscle	500 1/	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Bovins	Foie	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Porcins	Foie	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Ovins	Foie	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Poulet	Foie	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Bovins	Rognons	3000	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Porcins	Rognons	3000	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Ovins	Rognons	3000	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Poulet	Rognons	3000	6	48, 54	11V, 12 IV
Bovins	Graisse	1000	6	48, 54	11V, 12 IV
Porcins	Graisse	1000	6	48, 54	11V, 12 IV
Ovins	Graisse	1000	6	48, 54	11V, 12 IV
Poulet	Graisse	1000	6	48, 54	11V, 12 IV

^{1/} Proportion muscle/peau normale

Néomycine

DJA: 0-60 μg/kg de poids corporel (1996)

Définition des résidus : Néomycine.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Foie	15000	5(r)	52	12 V
Bovins	Rognons	20000	5(r)	52	12 V
Bovins	Lait	500	5(a)	52	12 V

Thiamphénicol

DJA: 0-5 µg/kg de poids corporel (1999)

Définition des résidus : Somme de thiamphénicol et ses dérivés, mesurée comme thiamphénicol.

Espèces	Tissus	LMR (µg	g/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Porcins	Muscle	50	T	5	52	12 V
Poisson	Muscle	50	T	5	52	12 V
Porcins	Foie	100	T	5	52	12 V
Porcins	Rognons	500	T	5	52	12 V
Porcins	Graisse	50	T	5	52	12 V

ANNEXE V

AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

(Avancés à l'étape 5 de la Procédure du Codex)

Clenbutérol

DJA: 0-0.004 µg/kg de poids corporel (1996)

Définition des résidus : Clenbutérol.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	0,2	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Chevaux	Muscle	0,2	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Bovins	Foie	0,6	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Chevaux	Foie	0,6	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Bovins	Rognons	0,6	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Chevaux	Rognons	0,6	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Bovins	Graisse	0,2	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Chevaux	Graisse	0,2	5	47	10VI, 11VI, 12 VI

Compte tenu de l'utilisation abusive potentielle de ce médicament, les LMR ne sont recommandées que dans le cadre d'une utilisation thérapeutique nationale autorisée, telle la tocolyse ou pour une thérapie conjointe dans le cas de maladies respiratoires.

Deltaméthrine

DJA: 0-10 µg/kg de poids corporel (1982) fixée par la JMPR de 1982.

Définition des résidus : Deltaméthrine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	30	5	52	12 VI
Ovins	Muscle	30	5	52	12 VI
Poulet	Muscle	30	5	52	12 VI
Saumon	Muscle	30	5	52	12 VI
Bovins	Foie	50	5	52	12 VI
Ovins	Foie	50	5	52	12 VI
Poulet	Foie	50	5	52	12 VI

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Rognons	50	5	52	12 VI
Ovins	Rognons	50	5	52	12 VI
Poulet	Rognons	50	5	52	12 VI
Bovins	Graisse	500	5	52	12 VI
Ovins	Graisse	500	5	52	12 VI
Poulet	Graisse	500	5	52	12 VI
Bovins	Lait	30	5	52	12 VI
Poulet	Œufs	30	5	52	12 VI

Dicyclanil

DJA: 0-7 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : Dicyclanil

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Ovins	Muscle	200	5	54	
Ovins	Foie	400	5	54	
Ovins	Rognons	400	5	54	
Ovins	Graisse	150	5	54	

Acétate de mélengestrol

DJA: 0-0,03 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : Acétate de mélengestrol

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Foie	2 T	5	54	
Bovins	Graisse	5 T	5	54	

Une méthode d'analyse pratique pour le contrôle des résidus d'acétate de mélengestrol à la LMR recommandée est requise pour les évaluations de 2002.

Trichlorfon (Métrifonate)

DJA: 0-20 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : Trichlorfon

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Lait	50 T	5	54	

AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AU GLOSSAIRE DE TERMES ET DÉFINITIONS

(À l'étape 5 de la Procédure accélérée du Codex))

Remplacer les définitions de « muscle », « lait » et « œufs » et ajouter une définition pour la « graisse » dans le Glossaire de termes et définitions, comme suit :

Muscle : Il s'agit du tissu squelettique d'une carcasse animale ou de morceaux de ces tissus provenant d'une carcasse animale contenant des graisses interstitielles ou intramusculaires. Le tissu musculaire peut aussi contenir de l'os, du tissu conjonctif, des tendons ainsi que des nerfs et des ganglions lymphatiques dans des proportions naturelles. Il ne comprend pas d'abats comestibles ni de graisse pouvant être enlevée.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR: tout le produit sans les os.

Graisse: Tissu à base de lipides qui peut être enlevé d'une carcasse animale ou de morceaux provenant d'une carcasse animale. Il peut comprendre des graisses sous-cutanées, épiploïques ou périnéphrétiques. Les graisses interstitielles ou intramusculaires de carcasse ou les matières grasses du lait ne sont pas incluses.

<u>Portion du produit à laquelle s'applique la LMR</u>: Le produit entier. En ce qui concerne les composés liposolubles, la graisse est analysée et les LMR s'appliquent à la graisse. Pour les composés où la graisse pouvant être enlevée est insuffisante pour constituer un échantillon d'essai convenable, le produit entier (muscle et graisse, à l'exclusion des os) est analysé et la LMR s'applique au produit entier (par exemple, la viande de lapin).

Lait: Le lait est la sécrétion mammaire normale d'animaux de traite obtenue à partir d'une ou de plusieurs traites, sans rien y ajouter ou en soustraire, destinée à la consommation comme lait liquide ou à un traitement ultérieur.

<u>Portion du produit à laquelle s'applique la LMR</u>: Les LMR du Codex pour les composés liposolubles dans le lait sont exprimées sur la base du produit entier.

Œufs: La portion comestible fraîche du corps sphéroïdal produit par les oiseaux femelles, notamment les volailles domestiques.

<u>Portion du produit à laquelle s'applique la LMR</u>: La portion comestible de l'œuf comprenant le jaune et le blanc d'œuf après avoir ôté la coquille.

LISTE DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION OU D'UNE RÉÉVALUATION EN PRIORITÉ

Nouvelles substances pour lesquelles il existe un engagement ferme de données aux fins d'évaluation 46

semduramy cine

virginiamycine

Substances dont la réévaluation est recommandée

carbadox (toxicité et résidus)

deltaméthrine (apport, compte tenu des utilisations en tant que pesticide)

dicyclanil (résidu-marqueur)

fluméquine (toxicité et examen d'une LMR pour les crevettes géantes)

néomycine (toxicité)

trichlorfon (toxicité)

⁴⁶ Sous réserve de l'approbation du Comité Exécutif, à sa cinquantième session (juin 2002) à titre de nouvelle activité.